

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 509

10 mars 2009

SOMMAIRE

ArcelorMittal Rodange et Schifflange	24393	Key Note S.à r.l.	24428
ARP Group S.A.H.	24393	Kulczyk Oil & Gas Holding S. à r.l.	24427
Atlantas Sicav	24390	Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l.	24425
Audiolux	24395	Leeward Ventures Management S.A.	24428
Bipolaire S.A.	24387	Marowinia Holding S.A.	24387
Braci Holding S.A.	24392	McKesson International Holdings, S.à r.l.	24397
Brandot (Luxembourg) S.à r.l.	24426	McKesson International Holdings VI S.à r.l.	24397
BRC S.à r.l.	24431	Merlyn Investments S. à r.l.	24427
Cadlux S.A.	24427	PA-Bond-Invest	24424
Comgest Asia	24388	PA-Bond-Invest	24426
Comgest Europe	24391	PA-Equity-Invest	24428
Compagnie Financière d'Echternach S.A.	24388	PA-Equity-Invest	24429
C.P.F. Investissements S.A.	24387	Partimage S.A.	24388
Creola S.A.	24389	Sadko Real Estate Holdings SA	24430
C.T. - A & A S.A.	24394	Sadko Real Estate Holdings SA	24432
Dailkan S.A.	24396	Sarominvest S.A.	24395
db x-trackers	24390	Siriade S.A.	24386
db x-trackers II	24391	Sofiag S.A.	24393
Escalette Investissements S.A.	24397	SustainableBalance-Plus	24401
Financière Naturam S.A.	24389	SustainableBalance-Plus	24401
Fin.Bra. S.A.	24425	TM Investments S.A.	24432
Foralim S.A.	24396	UniDoubleChance	24426
Forlux S.A.	24392	UniDoubleChance	24428
Hunza Ventures II S.C.A.	24402	UniEuroRenta (2009)	24430
Hunza Ventures II S.C.A., SICAR	24402	UniEuroRenta (2009)	24431
Imerit S.A.	24386	UniOpti4	24431
InstitutionalOpti-Cash	24430	UniOpti4	24432
InstitutionalOpti-Cash	24429	UniZertifikateFonds	24424
International Real Estate Corporation Holdings S.A.	24386	UniZertifikateFonds	24424
Jackpot S.à r.l.	24425	Wilson Finance	24394
KBC Frequent Click	24397	Wischbone S.A.	24396

Imerit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 43.702.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2009 à 17:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de deux Administrateurs et nomination de leur remplaçant
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009024350/696/19.

International Real Estate Corporation Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 28.304.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 mars 2009 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009025615/10/19.

Siriade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 30.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

reportée qui se tiendra le 26 mars 2009 à 14:30 heures au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009030155/795/16.

Marowinia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.484.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 26 mars 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009030156/1023/17.

C.P.F. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.579.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le jeudi 9 avril 2009 à 14.30 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège.
2. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009030166/1267/15.

Bipolaire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.479.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le lundi 30 mars 2009 à 13.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 14 novembre 2008 et nomination de M. Xavier SOULARD comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009030158/29/22.

Partimage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.141.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *March 26, 2009* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of all Directors and of the Statutory Auditor and appointment of their replacement
2. Special Discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from January 1st, 2008 until the present Extraordinary General Meeting
3. Transfer of the corporate seat
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009030168/795/16.

Compagnie Financière d'Echternach S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 14.187.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, *24 mars 2009* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009030167/750/17.

Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 43.621.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *26 mars 2009* à 10h30, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2008.
3. Présentation et approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2008.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2008.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Les actionnaires nominatifs qui ne pourraient assister en personne à l'Assemblée sont invités à envoyer une procuration complétée, datée et signée au plus tard deux jours francs avant l'Assemblée à CACEIS Bank Luxembourg, à l'attention de Mme Alexandra Schmitt, au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (fax : 00352.47.67.33.45).

A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

A des fins de validation de la procuration, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre (à Mme/Mlle/Mr ...) avec la procuration une copie de votre carte d'identité / passeport en cours de validité ou la liste mise à jour des signatures autorisées, si vous agissez pour le compte d'une société. A défaut de disposer des documents d'identification précités, la procuration reçue ne pourra pas être prise en compte.

Le rapport annuel au 31 décembre 2008 sera à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009030160/755/35.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.349.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 30 mars 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des Résultats,
- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009030163/755/20.

Financière Naturam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.520.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 2 avril 2009 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009030165/755/20.

db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.899.

—
The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting") will be held on 27 March 2009 at 11.00 a.m. at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the audited financial statements of the Company including the Board of Director's Report and the Auditor's Report for the fiscal year ended 31 December 2008.
2. Allocation of the results for the fiscal year ended 31 December 2008 and ratification of the declaration of distribution of dividends in respect of the shares of Class 1D of the sub-funds of the Company where such Class 1D shares have been issued.
3. Discharge to be granted to the directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 December 2008.
4. Re-election of Messrs Werner Burg, Klaus-Michael Vogel, Jacques Elvinger as Directors until the next Annual General Meeting to be held in 2010.
5. Re-election of Ernst & Young S.A. as Independent Auditor of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2010.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by person or by proxy.

A proxy form may be obtained at the registered office of the Company and has to be return by fax before 26 March 2009 to the attention of Mr Jean-Baptiste Simba at the fax number:

+ 352 46 40 10 413 and by mail to the registered office of the Company.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009030169/755/29.

Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.188.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg le 26 mars 2009 à 14h30, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte Rendu d'Activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.
4. Accumulation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 de tous les compartiments de la Société.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs sortants.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social de la Société et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2008 peuvent s'adresser au siège social de la Société.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009030159/755/30.

Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.576.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2009 à 10h00, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2008.
3. Présentation et approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2008.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2008.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Les actionnaires nominatifs qui ne pourraient assister en personne à l'Assemblée sont invités à envoyer une procuration complétée, datée et signée au plus tard deux jours francs avant l'Assemblée à CACEIS Bank Luxembourg, à l'attention de Mme Alexandra Schmitt, au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (fax : 00352.47.67.33.45).

A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

A des fins de validation de la procuration, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre (à Mme/Mlle/Mr ...) avec la procuration une copie de votre carte d'identité / passeport en cours de validité ou la liste mise à jour des signatures autorisées, si vous agissez pour le compte d'une société. A défaut de disposer des documents d'identification pré-cités, la procuration reçue ne pourra pas être prise en compte.

Le rapport annuel au 31 décembre 2008 sera à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009030162/755/35.

db x-trackers II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.284.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting") will be held on 27 March 2009 at 11.00 a.m. at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the audited financial statements of the Company including the Board of Director's Report and the Auditor's Report for the fiscal year ended 31 December 2008.
2. Allocation of the results for the fiscal year ended 31 December 2008 and ratification of the declaration of distribution of dividends in respect of the shares of Class 1D of the sub-funds of the Company where such Class 1D shares have been issued.
3. Discharge to be granted to the directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 December 2008.

4. Re-election of Messrs Werner Burg, Klaus-Michael Vogel, Jacques Elvinger as Directors until the next Annual General Meeting to be held in 2010.
5. Re-election of Ernst & Young S.A. as Independent Auditor of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2010.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by person or by proxy.

A proxy form may be obtained at the registered office of the Company and has to be return by fax before 26 March 2009 to the attention of Mr Jean-Baptiste Simba at the fax number:

+ 352 46 40 10 413 and by mail to the registered office of the Company.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009030170/755/29.

Forlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.886.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 19 mars 2009 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Ratification de la cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur, décidée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2008 et nomination de M. Jacques CLAEYS comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. Ratification de la cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur, décidée par le conseil d'administration en date du 22 décembre 2008 et nomination de M. Sébastien ANDRE comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
7. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Cornelius Martin BECHTEL, quant à l'exercice de son mandat.
8. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sinan SAR, quant à l'exercice de son mandat.
9. Reconduction de M. Gérard BIRCHEN dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
10. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
11. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009024554/29/28.

Braci Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, 19 mars 2009 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 14 novembre 2008 et nomination de M. Xavier SOULARD comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009024553/29/22.

Sofiag S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.304.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 26 mars 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009030157/1023/16.

ARP Group S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.807.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2009 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009024672/795/15.

ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 10.643.

Les actionnaires de la société anonyme ArcelorMittal Rodange et Schifflange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10643 (ci-après, la «Société»), sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 mars 2009 à partir de 11 heures au siège social, 2 rue de l'Industrie, L-4823 RODANGE.

Les actionnaires sont invités à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et attestation du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2008.
5. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour l'exercice 2009.

6. Intégration fiscale d'ArcelorMittal Rodange et Schifflange ainsi que des sociétés Armatures S.A. et Arcelor Commercial Rebar S.A. avec ArcelorMittal.

7. Divers

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 27 des statuts. Il est rappelé aux actionnaires qu'en vertu de l'article 26 des statuts «Tout Actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire spécial, pourvu que celui-ci soit lui-même actionnaire et qu'il ait droit d'assister à l'Assemblée».

Ainsi, les propriétaires de titres nominatifs aviseront la Société six jours francs au moins avant la date de l'assemblée de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la date de l'assemblée, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des établissements suivants au Luxembourg:

BGL

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

DEXIA-BIL S.A.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le jeudi 12 mars 2009.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009021980/6257/36.

Wilson Finance, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.380.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *18 mars 2009* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2008.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009024552/1023/17.

C.T. - A & A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 74.654.

The shareholders shall convene to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in its offices situated 15, rue du Fort BOURBON in L-2149 LUXEMBOURG, on Thursday, *19 March 2009* at 02.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Comments regarding the Judgment n°183/2009 of the Action of C.T.-A&A SA against its former Directors delivered by the Luxembourg Commercial Court on February 12, 2009;
2. Legal Remedies against the Judgment n°183/2009 of February 12, 2009;
3. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the Agenda of the Extraordinary General Meeting and that decisions will be taken based on simple majority of the shares present or represented at the Shareholder's Meeting.

Luxembourg, February 24, 2009.

Juerg WYLER

The Liquidator

Référence de publication: 2009022983/5913/21.

Sarominvest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 62.310.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *20 mars 2009* à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du Commissaire à la Liquidation,
- Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation,
- Clôture de la Liquidation,
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2009024559/755/17.

Audiolux, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.301.

Les actionnaires de la société anonyme AUDIOLUX sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu jeudi, le *19 mars 2009* à 11.00 heures, au siège social, 12, rue Léon Laval à Leudelange, à l'effet de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs
6. Nominations statutaires
7. Désignation du réviseur d'entreprises
8. Rémunération pour les administrateurs
9. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
10. Divers

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour vendredi, le 13 mars 2009 au plus tard, auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat ou de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées auprès des mêmes banques lundi, le 16 mars 2009 au plus tard.

Pour le Conseil d'administration

François TESCH

Président

Référence de publication: 2009025857/6583/29.

Dailkan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 52.759.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 mars 2009 à 9 heures 30 au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009024556/755/18.

Foralim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.626.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2009 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009024673/795/18.

Wischbone S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.543.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 mars 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009024561/755/18.

KBC Frequent Click, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 70.167.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 18 mars 2009 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée doit déposer ses actions au plus tard le 17 mars 2009 aux guichets de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009025081/755/21.

Escalette Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 93.807.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 mars 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009024557/755/19.

McKesson International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.501.

McKesson International Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.213.

MERGER PROPOSAL

The merger hereafter detailed shall be carried out by way of the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the Merging Companies).

The Absorbing Company is the owner of one hundred (100) shares having a par value of two hundred fifty Canadian Dollars (CAD 250) each, in the share capital of Absorbed Company, representing all the share capital of the Absorbed Company.

The board of managers of the Merging Companies have decided to draw up the following terms of the merger in accordance with the provisions of article 261 and 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and to present the terms of the merger (the Merger Proposal) to their respective sole shareholder.

1. Description of the merger

The managers of the Merging Companies propose to carry out the merger which will imply the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, in accordance with the provisions of article 278 of the Law and particularly of article 274 of the Law save for paragraph (1) b).

The managers mutually undertake to take all required steps in order to carry out the merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the terms of the merger.

In accordance with article 272 of the Law, the merger will take effect between the Absorbed Company and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted. The decision of the sole shareholders of the Merging Companies shall occur on or about April 7, 2009 and will decide that the merger will take effect between the Merging Companies on April 1, 2009 (the Effective Date).

The merger shall only take effect towards third parties after the publication of the resolutions of the sole shareholder of each of the Merging Companies, in accordance with article 9 of the Law.

2. Information provided under article 261 (2) of the Law

2.1. General information regarding the Merging Companies

2.1.1. The Absorbed Company

The Absorbed Company, McKesson International Holdings VI S.à r.l., is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 270 route d'Arlon, L-8010 Strassen, a share capital of CAD 25,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.213.

The Absorbed Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on May 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 803 of August 5, 2004.

The articles of association, as incorporated in the deed of incorporation of the Absorbed Company have been amended pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch on December 13, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 388 of April 28, 2005 and pursuant to a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on March 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1115 of May 6, 2008.

2.1.2. The Absorbing Company

The Absorbing Company, McKesson International Holdings S.à r.l., is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 270 route d'Arlon, L-8010 Strassen, a share capital of CAD 25,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.501.

The Absorbing Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 9, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1436 of October 4, 2002.

The articles of association, as incorporated in the deed of incorporation of the Absorbing Company have been amended several times pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg on August 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1089 of October 21, 2003, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch on May 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 802 of August 5, 2004, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch on December 13, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 437 of May 11, 2005 and pursuant to a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on March 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1131 of May 8, 2008.

2.2. Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company

The operations of the Absorbed Company shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of April 1, 2009.

2.3. Special advantages granted to the members of the board of managers of the Merging Companies

None of the members of the boards of managers of the Merging Companies shall be entitled to receive any special advantages.

3. Consequences of the merger

3.1 The merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law save for the consequence listed in article 274 (1) b).

Indeed, as a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all their shares in issue shall be cancelled.

3.2 The Absorbing Company will become the owner of the assets transferred by the Absorbed Company as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Absorbed Company.

3.3 The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.

3.4 As of the Effective Date, the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Absorbed Company.

3.5 The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Company with respect to all assets and against all debtors without any exception.

3.6 The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Absorbed Company. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Absorbed Company.

3.7 The Absorbing Company shall register the assets and liabilities of the Absorbed Company at their financial worth in its financial statements.

3.8 All corporate documents of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.

3.9 The mandates of the members of the board of managers of the Absorbed Company will be terminated on the date of effect of the merger. Full discharge will be given to the members of the board of managers for the performance of their mandate.

4. Additional provisions

4.1 The cost of the merger will be incurred by the Absorbing Company.

4.2 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the merger in accordance with the legal and statutory requirements of the Merging Companies.

4.3 The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

4.4 The shareholders of the Merging Companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the adoption of the last resolutions of the sole shareholder of each company regarding the terms of the merger: terms of the merger, annual accounts and annual reports of the Merging Companies for the last three financial years and, if necessary, a recent accounting statement. A copy of the above mentioned documents will be obtainable upon request.

4.5. The present document has been drawn up in Luxembourg on March 4, 2009, in original in order to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, at least one month prior to the date of the adoption of the last resolutions of the sole shareholder regarding the terms of the merger, in accordance with article 279 of the Law.

Suit la version française du texte qui précède:

PROJET DE FUSION

La fusion ci-après détaillée doit être accomplie par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (les Sociétés Fusionnantes).

La Société Absorbante détient cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent cinquante dollars Canadiens (CAD 250) chacune dans le capital social de la Société Absorbée, représentant l'entière du capital social de la Société Absorbée.

Les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes ont décidé d'établir le présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et de présenter ledit projet de fusion (le Projet de Fusion) à leur associé unique respectif.

1. Description de la fusion

Les gérants des sociétés précitées proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi à l'exception du paragraphe (1) b).

Les gérants s'engagent réciproquement à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente, le projet de fusion (le Projet de Fusion).

Conformément à l'article 272 de la Loi, la fusion entrera en vigueur entre les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en question. La décision des

associés uniques des Sociétés Fusionnantes devrait intervenir aux alentours du 7 avril 2009 et décideront que la fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes le 1er avril 2009 (la Date Effective).

La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des résolutions des associés uniques de chacune des Sociétés Fusionnantes, conformément à l'article 9 de la Loi.

2. Mentions prévues sous l'article 261 (2) de la Loi

2.1. Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion

2.1.1. La Société Absorbée

La Société Absorbée, McKesson International Holdings VI S.à r.l, est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de CAD 25.000 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.213.

La Société Absorbée a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 14 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 803 du 5 août 2004.

Les statuts, tels qu'ils figurent dans l'acte de constitution de la Société Absorbée ont été amendés suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 13 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 388 du 28 avril 2005 et suivant acte de Me Paul Decker, notaire de résidence à in Luxembourg-Eich le 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1115 du 6 mai 2008.

2.2.2 La Société Absorbante

La Société Absorbante McKesson International Holdings S.à r.l. est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de CAD 25.000 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.501.

La Société Absorbante a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1436 du 4 octobre 2002.

Les statuts, tels qu'ils figurent dans l'acte de constitution de la Société Absorbante ont été amendés suivant acte de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1089 du 21 octobre 2003, suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 14 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 802 du 5 août 2004, suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 13 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 437 du 11 mai 2005 et suivant acte de Me Paul Decker, notaire de résidence à in Luxembourg-Eich le 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1131 du 8 mai 2008.

2.2. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1er avril 2009.

2.3. Avantages particuliers attribués aux membres des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes

Aucun des membres des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes n'auront le droit de recevoir aucun avantage particulier.

3. Effets de la fusion

3.1 La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi à l'exception des conséquences listées à l'article 274 (1) b).

Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes les parts sociales alors émises par ladite société seront annulées.

3.2 La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs qui lui ont été transférés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.

3.3 La Société Absorbante acquittera, à compter de la Date Effective, tous impôts, contributions, taxes, redevances et primes d'assurances, qui grèveront ou pourront grever la propriété des actifs apportés.

3.4 Dès la Date Effective, la Société Absorbante exécutera tous contrats et obligations de quelque nature que soit de la Société Absorbée.

3.5 Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée attachés à l'ensemble des actifs et contre tous les débiteurs sans exception.

3.6 La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêt, toutes dettes et obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.

3.7 La Société Absorbante inscrira les actifs et passifs de la Société Absorbée à leur valeur comptable dans ses comptes.

3.8 Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

3.9 Les mandats des membres du conseil de gérance de la Société Absorbée prendront fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière sera donnée aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leurs mandats.

4. Mentions complémentaires

4.1 Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la Société Absorbante.

4.2 Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.

4.3 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les avoirs et obligations de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

4.4 Les associés des sociétés qui fusionnent auront le droit, au moins un mois avant la date d'approbation des dernières résolutions des associés uniques des Sociétés Fusionnantes, de prendre connaissance des documents suivants au siège social desdites sociétés: projet de fusion, comptes annuels et rapports de gestion des Sociétés Fusionnantes des trois derniers exercices et, si nécessaire, un état comptable récent. Une copie des documents susmentionnés pourra être obtenue sur demande.

5. Le présent texte est établi le 4 mars 2009 à Luxembourg, en original, aux fins d'être déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, au moins un mois avant la date d'adoption des dernières résolutions des associés uniques relatives au projet de fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

McKesson International Holdings S.à r.l.

ABSORBING COMPANY

Signature

Manager

McKesson International Holdings VI S.à r.l.

ABSORBED COMPANY

Signature

Manager

Référence de publication: 2009030064/2460/214.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01864. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

SustainableBalance-Plus, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des SustainableBalance-Plus, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020046/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04707. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

SustainableBalance-Plus, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des SustainableBalance-Plus, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.
Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009020047/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04711. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Hunza Ventures II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. Hunza Ventures II S.C.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.865.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (hereafter referred to as the "Meeting") of HUNZA VENTURES II S.C.A. (hereafter referred to as the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 23 October, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations N° 2813 dated 21 November 2008.

The Meeting was opened with Mr Jacques RECKINGER, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the meeting. The chairman appointed as secretary Mrs Annette SCHROEDER, private employee, residing professionally in Luxembourg. The Meeting elected as scrutineer Mr Jean-Pierre MERNIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (hereafter referred to as the "Bureau") having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

(1) Submission of the Company to the provisions of the law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital, as amended (the "2004 Law") and corresponding amendment of the corporate object of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of the funds available to it, directly or indirectly, in securities and other assets representing risk capital within the broadest meaning permitted under the 2004 Law in order to provide its investors with the benefit of the result of its assets in consideration of the risk which they incur, however, there is no assurance that the Company's objectives will be achieved or that there will be any return of capital.

The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law.";

(2) Change of name into "Hunza Ventures II S.C.A., SICAR";

(3) Full restatement of the articles of incorporation of the Company so as to submit the Company to the provisions of the 2004 Law."

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which is signed by the proxies of the represented shareholders, the Bureau of the Meeting and the undersigned notary, and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It appears from the said attendance list that the entirety of the shares currently in issue in the Company are represented at the present Meeting and that the shareholders present or represented have declared having had prior knowledge of the agenda of the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and can validly deliberate and decide on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to submit to the Company the provisions of the law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital, as amended (the "2004 Law") and to change the corporate object of the Company accordingly, which shall read as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of the funds available to it, directly or indirectly, in securities and other assets representing risk capital within the broadest meaning permitted under the 2004 Law in order to provide its investors with the benefit of the result of its assets in consideration of the risk which they incur, however, there is no assurance that the Company's objectives will be achieved or that there will be any return of capital.

The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law."

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into "HUNZA VENTURES II S.C.A., SICAR".

Third resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of incorporation so as to submit the Company to the provisions of the 2004 Law, which shall therefore read as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of HUNZA VENTURES II S.C.A., SICAR (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque (SICAR), as amended (the "2004 Law").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined under Article 16 below). If and to the extent permitted by law, the registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Term of the Company. The Company is established for an indefinite duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of a general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles as prescribed in article 28 and with the consent of the General Partner.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it, directly or indirectly, in securities and other assets representing risk capital within the broadest meaning permitted under the 2004 Law in order to provide its investors with the benefit of the result of its assets in consideration of the risk which they incur, however, there is no assurance that the Company's objectives will be achieved or that there will be any return of capital.

The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law.

Art. 5. Liability. The General Partner is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Class A Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their commitment to the Company.

Art. 6. Determination of the investment objectives. The General Partner shall determine the investment objectives of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the prospectus of the Company (the "Prospectus"), in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 7. Share Capital.

(a) The share capital of the Company shall be represented by shares (the "Shares") of no nominal value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 14 hereof. The minimum capital of the Company (including share premiums, if any), which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million Euros (EUR 1,000,000). The General Partner acting on behalf of the Company has full discretion to organise the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown as further disclosed in the Prospectus.

(b) The share capital of the Company shall be represented by the following two classes (the "Classes") of shares:

i. "General Partner Share": the Share subscribed at the time of incorporation of the Company by the General Partner as unlimited Shareholder (associé gérant commandité) of the Company; and

ii. "Class A Shares": a class of Shares issued to limited Shareholders (actionnaires commanditaires) of the Company who have made a Commitment (as defined in the Prospectus).

Each Class A Share and General Partner Share shall be referred to as a "share" and collectively as the "shares", whenever the reference to a specific class of shares is not justified.

The General Partner may create additional classes of shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law").

(c) The Company is incorporated with a subscribed capital of five hundred sixty-two thousand and five hundred Euros (€ 562,500), consisting of one (1) General Partner Share with no nominal value and five thousand six hundred twenty four (5.624) Class A Shares with no nominal value. The General Partner Share is fully subscribed, issued and paid-up upon incorporation of the Company.

(d) The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of article 3(2) of the 2004 Law (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). The shares to be issued in a Sub-Fund may, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article 4 hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the General Partner shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of shares of a Sub-Fund or Class, deciding with simple majority, may consolidate or split the shares of such Sub-Fund or Class.

Art. 8. Shares.

(a) Shares in the Company are exclusively restricted to eligible investors who qualify as "Eligible Investors" within the meaning of article 2 of the 2004 Law, i.e. any institutional investor, professional investor or any other investor who confirmed in writing that it/he/she adheres to the status of well-informed investor and who (i) invests or commits to invest one hundred and twenty-five thousand Euros (€ 125,000) in the Company, or (ii) has obtained an assessment by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, an investment firm within the meaning of Article 11 of Directive 93/22/EEC to be replaced by Directive 2004/39/CE, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying its/his/her expertise, its/his/her experience and its/his/her knowledge in adequately appraising an investment in risk capital within the meaning of the 2004 Law. This restriction is not applicable to the General Partner and to all other persons which intervene in the management of the Company, which may hold Shares without falling into one of these categories.

(b) Shares shall be issued in registered form only.

The inscription of the Shareholder's name in the Register of Shareholders (as defined below) evidences its right of ownership of such Shares. Share certificates in registered form may be issued upon request of the Shareholders and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register of Shareholders"), which shall be kept in the registered office of the Company. The Register of Shareholders shall contain the name of each Shareholder, its/his/her residence, registered office or elected domicile, the number, Class of Shares it/he/she owns, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(d) If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Severely damaged Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The severely damaged certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge

the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

(e) Fractional Shares may be issued up to three places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is such that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.

(f) Each Share grants the right to one vote at the general meeting of Shareholders and at separate Sub-Fund's and/or Class' meetings of the holders of Shares of the relevant Sub-Fund and/or Class.

(g) The Company only recognizes one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single attorney to represent such Share(s) in respect of the Company. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

(h) Each Shareholder will have first accepted and signed a subscription agreement (the "Subscription Agreement") wherein it irrevocably commits to make all payments for the entire amount of its commitment.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1 Transferability

(a) Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, capital gains sharing agreement, other disposition or encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a Shareholder (a "Transfer") of the Shares shall be made in accordance with the law and the present articles of incorporation (the "Articles") and subject in particular to the restrictions provided for in these Articles.

(b) Any Share Transfer made in breach of the provisions of this Article 9 shall be null and void and of no force or effect against the Company and the Shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the Register of Shareholders and, until remedied, all the rights and obligations attached to the Shares will be exercised and enforced by the transferor holding the Shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Company or to the other Shareholders.

The Company will restrict or object to the ownership of Shares in the Company by any person not meeting the conditions of Eligible Investor as defined in Article 8 above.

For this purpose the Company will:

* refuse to issue Shares and to register the transfer of Shares where it appears that this issue or transfer would or could have the effect of allotting ownership of the Share to any person not meeting the conditions of Eligible Investor;

* proceed with the enforced redemption of all or some of the Shares if it appears that a person does not meet the conditions of Eligible Investor.

9.2 Transfer of the General Partner Share

The General Partner Share held by the General Partner is not transferable to any person without the consent given at a general meeting of Shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these Articles as provided under Article 28 below; provided, however, that the General Partner may, at its expense, without the consent of any Shareholder, transfer its General Partner Share to one or more of its affiliates (an affiliate of a person being defined as any person directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with such person) in accordance with applicable law with the prior consent of the Luxembourg supervisory authority.

In the event of a Transfer of the General Partner Share, the assignee or transferee shall be substituted in the place of the General Partner and admitted to the Company as a general partner of the Company pursuant to applicable law and with the prior consent of the Luxembourg supervisory authority. Immediately thereafter, such substituted general partner is hereby authorized to and shall continue the business of the Company.

9.3 Transfer of Class A Shares

9.3.1 Each Class A Shareholder grants to the other Class A Shareholders pursuant to the conditions set forth below a pre-emptive right with respect to any transfer of all or part of the Class A Shares it owns (the "Shares"). In the event that a Class A Shareholder (a "Selling Shareholder") receives a bona fide offer to purchase or otherwise transfer all or certain of his Shares (the "Offered Shares") which it wishes to accept, the Selling Shareholder shall give notice in writing, by registered mail or delivery by hand against receipt (the "Sale Proposal Notice") to each Class A Shareholder and to the General Partner, together with a copy of such bona fide offer, and shall offer (the "Sale Proposal") to sell the Offered Shares to the other Class A Shareholders (collectively, the "Offerees", each an "Offeree") on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer.

9.3.1.1. The Sale Proposal Notice shall indicate:

(i) the name and address (or registered office) of the proposed transferee making the bona fide offer; (ii) the identification of the person(s) controlling directly or indirectly such proposed transferee; (iii) the number of Shares for which the transfer is contemplated; (iv) the direct or indirect financial relations (or other) between the Selling Shareholder and the proposed transferee making the bona fide offer; (v) the offered price in euros by the proposed transferee making the bona fide offer in case of payment in cash or the estimated value in euros in other cases, for the Offered Shares; (vi) the other terms of the bona fide offer, including the description of all agreements that the proposed transferee or the Selling

Shareholder or an affiliate of the proposed transferee or Selling Shareholder contemplates to enter into with a Class A Shareholder or an affiliate; (vii) a copy of the bona fide offer duly signed by the proposed transferee making such bona fide offer.

9.3.1.2. The Offered Shares shall be offered by the Selling Shareholder to the Offerees as follows:

(a) the Selling Shareholder shall offer to the Offerees, and such Offerees may elect (but shall not be obliged) to purchase all or any portion of the Offered Shares (subject to the provisions herein) by giving an acceptance notice (the "Acceptance Notice") thereof to the Selling Shareholder and the General Partner within fifteen (15) days after the sending of the Sale Proposal Notice;

(b) All Offerees exercising such purchase rights shall, in the aggregate, be entitled to purchase up to the number of Offered Shares equal to the number of Offered Shares multiplied by a fraction, having (x) for a numerator, the number of Shares held by such Offeree, as the case may be and (y) for a denominator, the aggregate number of Shares held by all Offerees who have exercised their purchase rights (the "Purchasers", each a "Purchaser") (the resulting number of Shares to be rounded to the nearest whole number, provided that any resulting fraction which is equal to one-half shall be rounded down);

(c) The General Partner shall within seven (7) days after the expiration of the fifteen (15) day period mentioned in article 9.3.1.2. send a notice to all Purchasers specifying the number of Offered Shares that each Purchaser may purchase in accordance with the present article (the "Exercise Proposal Notice").

(d) Within fifteen (15) days of the sending of the Exercise Proposal Notice by the General Partner each Purchaser shall notify the Selling Shareholder and the General Partner of the number of Offered Shares for which it accepts the Sale Proposal (the "Exercise Acceptance Notice"). The Exercise Acceptance Notice shall contain the unconditional and irrevocable obligation of the Purchaser to acquire such number of Offered Shares on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer.

(e) If following (i) receipt of all Exercise Acceptance Notices or (ii) application of the formula provided under (b), it results that one or more Offered Shares are not purchased by the Purchasers after exercise of their purchase rights, then only such remaining Offered Shares may be offered for sale by the Selling Shareholder to the proposed transferee pursuant to the bona fide offer in accordance with the provisions as in paragraph 9.3.1.4.

9.3.1.3. In the event that certain or all of the Offerees validly accept to purchase all of the Offered Shares pursuant to article 9.3.1.2., the Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the Purchasers, and the Purchasers shall pay the purchase price for such Offered Shares in cash thirty (30) days after the date of giving of the Exercise Acceptance Notice.

Unless otherwise agreed among the Selling Shareholder and the Purchasers, the closing for the purchase of the Offered Shares by the Purchasers shall take place at the registered office of the Company during normal business hours. At the time and place so specified, the Selling Shareholder shall deliver instruments of transfer sufficient to transfer the Offered Shares to the appropriate Purchasers against payment of the relevant purchase price.

9.3.1.4. In the event that (a) the Offerees shall fail to validly accept to acquire any or all of the Offered Shares pursuant to the Sale Proposal or (b) the Purchasers shall fail to timely purchase any or all of the Offered Shares within the period specified in article 9.3.1.3. (the date to occur of the event described in the foregoing subparagraph is the "Termination Date"), then the Selling Shareholder shall have the right to accept, and to sell such Offered Shares pursuant to the bona fide offer, provided that in each such case:

(a) the transfer of the Offered Shares pursuant to the bona fide offer shall take place within thirty (30) days after the Termination Date;

(b) the consideration described in the bona fide offer is not changed in any respect and no other terms or provisions set forth in the bona fide offer are modified in any material respect (it being understood that any such changes or modifications to the terms of the bona fide offer would constitute a new offer which would be subject to the provisions of the present article); and

(c) written notice of such proposed transfer shall have been given by the Selling Shareholder to the General Partner and all other Class A Shareholders at least fifteen (15) days prior to the date of the proposed transfer.

9.3.2 Unrestricted Transfers

Provided that the transferor sends a transfer notice to the General Partner at the latest fifteen (15) days prior to the date planned for the Transfer, any Class A Shares Transfer by a Class A Shareholder (A) (i) to an Affiliate (as defined in the Prospectus) of this Class A Shareholder or (ii) to an investment fund managed by this Class A Shareholder or by an Affiliate of this Class A Shareholder, or (B) in the event that the Class A Shareholder in question is an investment fund, (i) to its management company or (ii) to any investment vehicle which is managed by its management company or by an Affiliate of its management company ("Affiliated Entity") shall be unrestricted.

For the purposes of these Articles, an entity is the Parent Company if, directly or indirectly, it:

a) holds the majority of the voting rights of this entity; or

b) is a Class A Shareholder or partner of this entity and has the right to appoint the chairman, the majority of its board of directors or the majority of its supervisory board, as the case may be; or

c) is a Class A Shareholder or partner of this person and controls, alone or pursuant to an agreement with other Class A Shareholders or partners, the majority of the voting rights of this person or has the right to appoint the chairman, the majority of its board of directors or the majority of its supervisory board, as the case may be.

The General Partner shall however have the right to prohibit any Transfer which would have the effect of creating a regulatory and/or tax problem for the Company, the General Partner or any of the Class A Shareholders of the Company.

If there are at least two (2) successive Transfers of the same Shares to Affiliates or to Affiliated Entities, any Transfer after the first Transfer shall only be unrestricted if the proposed transferee is an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor in the first Transfer.

In any Transfer to an Affiliate or to an Affiliated Entity, if, at any time whatsoever, the transferee in question ceases to be an Affiliate or an Affiliated Entity of the transferor, then the transferee must, if the General Partner so requests of it, transfer all the Shares which had been transferred to it back to the transferor as soon as possible.

9.3.3 Approval

a) Prior approval of the Class A Share Transfer - Notwithstanding the provisions relating to the pre-emptive rights mentioned above, it is agreed, in order to maintain the unity of the Company's Shareholders, that the Class A Shares cannot be the subject of a Transfer by their holders to any person, whether or not a Shareholder, without the prior approval of the General Partner.

b) Exceptions - The Class A Shares may be the subject of a Transfer, without having to be first approved by the General Partner in the event of an unrestricted transfer referred to in Article 9.3.2.

c) Decision of the General Partner - The decision of the General Partner whether to give its approval is notified to the transferor. Failing notice of a decision within fifteen (15) days following the date of the Transfer Notice shall be deemed a refusal to give approval. The decision does not have to be reasoned.

d) Completion of an approved Transfer - In the event that a Planned Transfer is approved under the conditions provided for above, the transferor having notified it must make the approved Transfer, strictly in the terms and within the period specified in the approval, or, if no period was specified, within sixty (60) days following the date of the approval notice. Should the transferor fail to complete the Transfer within this period, it must again, prior to any Class A Share Transfer, comply with the provisions of these Articles.

e) Should it happen that the transferor is unable to complete, within this period, the Transfer planned and approved under the conditions provided for above, neither the Company nor any of the Class A Shareholders shall be bound to redeem the Shares in question nor shall either have to indemnify the transferor in any manner whatsoever, nor shall the General Partner approve any other Planned Transfer notified by the transferor subsequently.

f) For the purposes of the above, (i) "transfer", in whatsoever form and for whatsoever reason, is defined as any assignment, contribution, transmission, change in ownership, with or without consideration, even if the transfer takes place by way of an individual renunciation of preferential subscription rights in favour of designated persons, by public auction or by application of a judicial decision or if the transfer of ownership is deferred, (ii) "bona fide offer" is defined as an irrevocable offer made in writing in good faith by a proposed transferee to acquire a specified number of Shares and which indicates (a) the type, number of Class A Shares to be purchased, (b) the price offered per Share, (c) the terms and conditions of the offer, including any representations, warranties and indemnities to be delivered therewith, (d) the name and address of the offeror and of each person who controls it and (e) the financing means of the offeror in respect of the envisaged purchase, provided that such offer may not be subject to any conditions the satisfaction or fulfilment of which is within the control of such proposed transferee.

9.3.4 Compensation

The General Partner shall be reimbursed by the transferor for any costs incurred with respect to a Transfer. The General Partner may also receive compensation from the transferor, negotiated by mutual consent, if the transferor requires its assistance in seeking a transferee for its Shares.

9.3.5 Miscellaneous

In the event that a Transfer is effected before all drawdowns (if applicable) have been called, the obligations in respect of the undrawn commitment under the Subscription Agreement entered into by the transferor shall be transferred by the transferor together with the said Shares. Therefore, after the procedures above have been completed, the transferee shall become the owner of the Shares it wishes to acquire only if the transferee has executed a transfer agreement under which terms the transferee shall irrevocably undertake to assume all outstanding obligations of the transferor under the Subscription Agreement entered into by the transferor.

Art. 10. Issue of Shares.

Each prospective Shareholder shall be asked to commit to subscribe for Class A Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner and which shall be indicated and more fully described in the Prospectus.

Payments for subscriptions to Class A Shares shall be made in whole or in part on the dates described in the Prospectus. The form of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus and the Subscription Agreement signed by the Shareholder.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

Art. 11. Redemption of Shares.

A. Subject to any lock-up period that would be determined by the General Partner at its sole discretion but not exceeding seven (7) years starting from the date of the issue of the relevant Shares and disclosed in the Prospectus (the "Lock-Up Period"), the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law, as is more specifically prescribed herein below.

After the Lock-Up Period and subject to the pre-emptive rights given to the other Shareholders in accordance with the provisions below, any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his Shares by the Company.

B. Each Class A Shareholder wishing to redeem part or all of the Class A Shares it owns in the Company (the "Shares") grants to the other Class A Shareholders pursuant to the conditions set forth below a pre-emptive right with respect to such Shares. In the event that a Class A Shareholder (a "Redeeming Shareholder") wishes to redeem all or certain of his Shares (the "Offered Shares"), the Redeeming Shareholder shall give notice in writing, by registered mail or delivery by hand against receipt (the "Redeeming Proposal Notice") to each Class A Shareholder and to the General Partner, and shall offer (the "Redeeming Proposal") to sell the Offered Shares to the other Class A Shareholders (collectively, the "Offerees", each an "Offeree") at the relevant Redemption Price (as defined in paragraph C. below).

1. The Redeeming Proposal Notice shall indicate the number of Shares for which the redemption is contemplated.

2. The Offered Shares shall be offered by the Redeeming Shareholder to the Offerees as follows:

(a) the Redeeming Shareholder shall offer to the Offerees, and such Offerees may elect (but shall not be obliged) to purchase all or any portion of the Offered Shares (subject to the provisions herein) by giving an acceptance notice (the "Acceptance Notice") thereof to the Redeeming Shareholder and the General Partner within fifteen (15) days after the sending of the Redeeming Proposal Notice;

(b) All Offerees exercising such purchase rights shall, in the aggregate, be entitled to purchase up to the number of Offered Shares equal to the number of Offered Shares multiplied by a fraction, having (x) for a numerator, the number of Shares held by such Offeree, as the case may be and (y) for a denominator, the aggregate number of Shares held by all Offerees who have exercised their purchase rights (the "Purchasers", each a "Purchaser") (the resulting number of Shares to be rounded to the nearest whole number, provided that any resulting fraction which is equal to one-half shall be rounded down);

(c) The General Partner shall within seven (7) days after the expiration of the fifteen (15) day period mentioned in paragraph 2. (a) send a notice to all Purchasers specifying the number of Offered Shares that each Purchaser may purchase in accordance with the present article (the "Exercise Proposal Notice").

(d) Within fifteen (15) days of the sending of the Exercise Proposal Notice by the General Partner each Purchaser shall notify the Redeeming Shareholder and the General Partner of the number of Offered Shares for which it accepts the Redeeming Proposal (the "Exercise Acceptance Notice"). The Exercise Acceptance Notice shall contain the unconditional and irrevocable obligation of the Purchaser to acquire such number of Offered Shares at the relevant Redemption Price.

(e) If following (i) receipt of all Exercise Acceptance Notices or (ii) application of the formula provided under (b), it results that one or more Offered Shares are not purchased by the Purchasers after exercise of their purchase rights, then only such remaining Offered Shares will be redeemed by the Company in accordance with the provisions set forth below in paragraph C below.

3. In the event that certain or all of the Offerees validly accept to purchase all of the Offered Shares pursuant to paragraph 2. above, the Redeeming Shareholder shall sell the Offered Shares to the Purchasers, and the Purchasers shall pay the relevant Redemption Price for such Offered Shares in cash thirty (30) days after the date of giving of the Exercise Acceptance Notice.

Unless otherwise agreed among the Redeeming Shareholder and the Purchasers, the closing for the purchase of the Offered Shares by the Purchasers shall take place at the registered office of the Company during normal business hours. At the time and place so specified, the Redeeming Shareholder shall deliver instruments of transfer sufficient to transfer the Offered Shares to the appropriate Purchasers against payment of the relevant Redemption Price.

4. In the event that (a) the Offerees shall fail to validly accept to acquire any or all of the Offered Shares pursuant to the Redeeming Proposal or (b) the Purchasers shall fail to timely purchase any or all of the Offered Shares within the period specified in paragraph 3. (the date to occur of the event described in the foregoing subparagraph is the "Termination Date"), then the Redeeming Shareholder shall have the right to ask redemption of his Shares to the Company pursuant to the provisions contained in paragraph C. below.

C. Should the relevant Shares not be transferred to other Class A Shareholders pursuant to the provisions set forth in paragraph B. above, any redemption request must be filed by such Class A Shareholder in written form, subject to the conditions set out in the Prospectus, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed

by the Company as its agent for redemption of Shares, together with the delivery of the certificate(s) for such Shares in proper form (if issued) and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

Notwithstanding the above, the General Partner may at its discretion decide to postpone any redemption request until the Company's portfolio presents sufficient liquidity features to meet the Company's obligation to redeem its Shares under these Articles.

The Shares (excluding the General Partner Share) shall be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor within the meaning of Article 8 of these Articles. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Prospectus.

The Company may also redeem Shares in the event of default of payment by a Shareholder under the conditions provided for in Article 13 of these Articles.

The Company may redeem Shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the Company.

The General Partner is authorised to cancel the Shares redeemed.

Immediately after the close of business on the Redemption Date specified in the redemption notice (and whether or not such holder(s) of Shares shall have provided the bank account information required below) such holder(s) of Shares shall cease to be the owner(s) of the Shares referred to in the redemption notice and his (their) name shall be removed as the holder(s) of such Shares from the register of shareholders. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the Shares so redeemed as from the close of business on the Redemption Date specified in the redemption notice referred to above.

The redemption price to be paid for each Share so redeemed (the "Redemption Price") shall be the Net Asset Value of such Share calculated as at the next Valuation Date, as defined in the Prospectus, less an amount, if any, equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the Redemption Date in order to make such a redemption.

The redemption price shall normally be paid no later than 2 months after the date on which the Net Asset Value referred to above has been determined.

Payment of the Redemption Price shall be made in cash or in kind. In case of payment in cash, the payment of the Redemption Price shall be made by the Company to the bank account indicated by the holder(s) of Shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event the holder(s) of Shares concerned does not indicate a bank account to which the Redemption Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount on an account opened for such purpose or send a cheque for such amount to the last address of such holder(s) of Shares appearing in register of shareholders or known to the Company, each time at the sole risk and costs of the holder(s) of Shares concerned.

Payment of redemption proceeds in kind, if accepted by the shareholder, shall be effected in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report at the expenses of the shareholder from the auditor of the Company.

Upon payment of the Redemption Price either in cash or in kind, no person interested in the relevant Shares redeemed pursuant to the redemption notice shall have any further interest in Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof or of the Redemption Price.

Art. 12. Conversion of Shares. Conversion of Shares from one Class into another Class of the same or another Sub-Fund are not allowed, unless otherwise indicated in the Prospectus.

Art. 13. Late and Default of Payment. In the event of a default of payment on or before the date on which a relevant payment corresponding to a further drawdown is to be paid by the Shareholders (the "Payment Date"), the General Partner shall send a letter demanding payment (the "Defaulting Letter") to the relevant defaulting Shareholder (the "Defaulting Shareholder"). If the default remains after the expiration of the extended time given in the Defaulting Letter to the Defaulting Shareholder to remedy the default, the General Partner may, in its absolute discretion, choose to apply one or more of the following options with respect to the Defaulting Shareholder's Shares and their associated rights and obligations:

(a) any late payment of amounts due with respect to any drawdown notice or to any payment due to the General Partner (herein referred to as the "Amount Due") shall entail automatically and without any formality whatsoever being necessary, the payment to the Company of interest (the "Accrued Interest") calculated pro rata temporis on the basis of the LIBOR one year rate (established on the Payment Date or on the date of payment of the Amount Due) increased by 100 basis points as from the Payment Date or as from the date of payment of the Amount Due and until payment is received by the Company or the General Partner;

(b) the Defaulting Shareholder shall not be entitled to vote and to receive any distribution of any kind until the liquidation of the Company or the default is remedied i.e. the payment of the relevant capital call and the Accrued Interest or the payment of the Amount Due and Accrued Interest owed by such Defaulting Shareholder;

(c) if the Amount Due and/or the Accrued Interest thereon have not been paid within the delay provided in that respect in the Defaulting Letter, the General Partner, at its discretion, may (I) identify one or more purchasers (including the Company) who will purchase the Shares held by the Defaulting Shareholder from the Defaulting Shareholder at a

price (calculated on a per Share basis) that is the lesser of (i) 70% of the result of (A) the amounts paid-up by the Defaulting Shareholder less (B) all distributions made to the Defaulting Shareholder provided such result is positive, or (ii) 70% of the Net Asset Value of the Company attributable to such Shares, it being understood that any purchaser purchasing any number of Shares held by the Defaulting Shareholder shall be obliged to undertake to subscribe for and pay up in full, upon the General Partner's request, the Defaulting Shareholder's undrawn commitment and/or (II) have the Shares subject to forfeiture.

Art. 14. Calculation of the Net Asset Value. The value of each Class within each Sub-Fund (the "Net Asset Value"), will be determined by the Central Administrative Agent on each Valuation Date as further described in the Prospectus.

The Company will calculate the Net Asset Value by Class as follows: each Share Class participates in the Company according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class.

The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class on a given Valuation Date, less liabilities relating to that Class on that Valuation Date, is the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Date.

The Net Asset Value per Share of that Class on a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that Class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class in circulation on that Valuation Date and shall be expressed in the currency as referred to in the Prospectus.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its commitments. The assets are valued on the basis of their probable market value estimated in good faith.

The value of the Company shall be determined using the criteria corresponding to the valuation guidelines and principles set out in the Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital published by the Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), the British Venture Capital Association (BVCA) and the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) and in compliance with accounting regulations applicable on the relevant Valuation Date.

In the event of discrepancy between the recommendations of the AFIC, the BVCA and the EVCA, the recommendations of the AFIC will prevail.

The values expressed in a currency other than the reference currency of the Company will be converted at the applicable exchange rate in Luxembourg on the Valuation Date in question. The General Partner is authorised to draw up or amend the rules relating to determining the relevant valuation prices.

All assets and liabilities not expressed in EUR are translated therein by reference to the market rates prevailing in the foreign exchange market at or about the time of the valuation.

In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as attributable to a particular Class, such asset or liability should be allocated pro rata to all the Classes on the basis of the Net Asset Value of the total number of Shares of each Class outstanding provided that any amounts which are not material may be equally divided between all Classes.

Art. 15. Suspension of Calculation of the Net Asset Value. The General Partner may suspend calculation of the Net Asset Value where:

(a) the Net Asset Value of a substantial portion of the underlying assets, as further described in the Prospectus (the "Underlying Assets"), are themselves suspended or cannot be determined accurately so as to reflect the value of the assets of such Underlying Assets as at the Valuation Date;

(b) any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the Company are quoted is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

(c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of Company assets would be impracticable;

(d) a breakdown has occurred with respect to the means of communication normally employed in determining the price of any of the investments of the Company or the current prices on any market or stock exchange; or

(e) the Company is unable to repatriate funds or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange.

No issue or redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. Notice of any suspension will be given to Shareholders, if, according to the General Partner, the suspension will exceed a certain period of time provided for in the Prospectus.

Art. 16. General Partner. The Company shall be managed by Hunza Management S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg (the "General Partner") in its capacity as general partner (associé commandité) of the Company.

Art. 17. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives, including all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of Shareholders will be exercised by the General Partner.

The General Partner shall have the power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company. It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

Art. 18. Actions by the General Partner. (a) Except as may be expressly limited by the provisions of these Articles, the General Partner is specifically authorized to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Company any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of these Articles and of the Company;

(b) The General Partner, in its discretion, may enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement;

(c) Any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the General Partner in connection with the management of the Company shall become the property of the General Partner.

Art. 19. Representation of the Company. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 20. Indemnification. The Company shall indemnify and hold harmless out of the assets of the Company the General Partner, any investment advisor acting in the context of the investment activity of the Company, any officer, director, Shareholder, agent, member, partner or employee of either of them against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened arising out of or in connection with or relating to or resulting from their being or having acted as a general partner or investment advisers in respect of the Company or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers as a general partner or investment advisers or from the provision of services to or in respect of the Company or under or pursuant to any management or advisory agreement or other agreement relating to the Company or in respect of services as a director or member of the advisory committee of the Company or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company provided however that any such party shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from their fraud, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for their obligations and duties in relation to the Company or their gross negligence (provided that such negligence has had a material adverse economic effect on the Shareholders or the Company) each as finally determined by competent courts of law.

Art. 21. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any other director or officer of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 22. Custodian. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian") which meets the requirements of the law of the 2004 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

The duties of the Depositary cannot be terminated unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 23. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders represents all Shareholders of the Company. It has the powers expressly reserved to it by law or these Articles provided that a resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

The annual general meeting of Shareholders of the Company will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, the third Wednesday of the month of May at 11 a.m. (Luxembourg time) of each year, and for the first time on 19 May 2010.

Any resolution of a general meeting of Shareholders creating rights or obligations of the Company vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

Other meetings of Shareholders or of holders of shares of any specific Class and/or Sub-Fund may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Notices of all general meetings, setting forth the agenda and specifying the time and place of the meeting and the conditions of admission thereto and referring to quorum and majority requirements, will be published in accordance with Luxembourg laws and sent by post, fax or email to Shareholders, at least eight (8) days prior to the meeting, to their addresses in the Register of Shareholders.

Art. 24. Accounting Year. The Company's accounting year commences on 1 January and ends on 31 December. The first accounting year will end on 31 December 2009.

Art. 25. Annual Report. The Company shall publish an annual report in accordance with Luxembourg laws and regulations.

Art. 26. Independent auditor. The operations of the Corporation and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one authorised auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the 2004 Law. The authorised auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders and remain in office until their successor is elected.

Art. 27. Distributions. The right to distributions and the right to capital reimbursement of each Class of Shares are determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Prospectus. No distribution can take place if, following this distribution, the capital of the Company would fall below the minimum capital provided for by law. Amendments to the Articles of Incorporation.

Art. 28. Amendments of Articles. Any resolution of a general meeting of Shareholders to the effect of amending these Articles must be passed by a quorum of fifty percent (50%) of the capital of the Company and a majority of sixty-six and two-thirds percent (66 $\frac{2}{3}$ %) of the Shareholders attending or represented at the meeting and with the consent of the General Partner. Each amendment to these Articles entailing a variation of rights of a Class of Shares must be approved by a resolution of the general meeting of Shareholders and of a separate meeting of the Shareholders of the relevant Class of Shares and with the consent of the General Partner. In addition, any decision entailing the cancellation of the submission of the Company to the 2004 Law may only be decided with the unanimous consent of the General Partner and the limited shareholders.

Art. 29. Merger of Sub-Funds or Classes of Shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class of shares has decreased to or has not reached an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund or Class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class of shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or Class of shares or in order to proceed to an economic rationalization, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund or Class of shares at their Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments and realization expenses), calculated on the Valuation Date at which such decision shall take effect. The Company shall publish a notice to the holders of shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or Class of shares concerned may continue to request redemption (if appropriate) of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another investment vehicle subject to the 2004 Law or undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other investment vehicle subject to the 2004 Law or undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this section (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment not subject to the 2004 Law or a foreign based undertaking for collective investment, such decision shall be binding only on the shareholders who are in favour of such amalgamation.

Art. 30. Dissolution, Liquidation. In the event of a dissolution of the Company shall be carried out in accordance with the provisions of the 1915 Law and the 2004 Law, it shall be carried out by one or more liquidators named by the general

meeting of Shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of Shares.

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law concerning the société d'investissement en capital à risque as such laws have been or may be amended from time to time."

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de février.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après l'"Assemblée" de HUNZA VENTURES II S.C.A (ci-après la "Société"), une société en commandite par actions ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée par un acte de maître Henri Hellinckx en date du 23 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, n°2813 du 21 novembre 2008.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg. Le président a désigné comme secrétaire Madame Annette SCHROEDER, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg. L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Pierre MERNIER, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et prier au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

(1) Soumission de la Société aux dispositions de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée ("la Loi de 2004"), et en conséquence modification de l'objet social de la Société de manière à lire comme suit:

" **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, en valeurs ou autres actifs représentatifs de capital à risque, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004 afin de faire bénéficier à ses investisseurs du produit de ses actifs en contrepartie des risques encourus par ces derniers; cependant, il n'est donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de la Société ou du remboursement de capital.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres titres de créance.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004."

(2) Changement de dénomination sociale en "Hunza Ventures II S.C.A., SICAR"

(3) Refonte complète des statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la Loi de 2004.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre détenus par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence est signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire soussigné, et restera annexée à l'original du présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

III. Il appert de ladite liste de présence que la totalité des actions émises par la Société sont dûment représentées à cette Assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée. L'Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points visés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée arrête les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la "Loi de 2004") et de changer en conséquence l'objet social de la société qui se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, en valeurs ou autres actifs représentatifs de capital à risque, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004 afin de faire

bénéficier à ses investisseurs du produit de ses actifs en contrepartie des risques encourus par ces derniers; cependant, il n'est donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de la Société ou du remboursement de capital.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres titres de créance.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004."

Seconde résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "HUNZA VENTURES II S.C.A., SICAR".

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'adapter complètement les statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la Loi de 2004. Les statuts se liront comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées, une société en la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination HUNZA VENTURES II S.C.A, SICAR (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), telle que modifiée (la "Loi de 2004").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure où la loi l'autorise, le Gérant (tel que défini à l'Article 16 ci-dessous) peut décider de transférer le siège social de la Société dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant, des filiales, succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Si et dans la mesure où la loi l'autorise, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est établie pour une durée indéterminée. La Société pourra être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée dans les conditions prévues pour la modification de ces statuts, telles que prévues à l'article 28 avec le consentement du Gérant.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, en valeurs ou autres actifs représentatifs de capital à risque, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004 afin de faire bénéficier à ses investisseurs du produit de ses actifs en contrepartie des risques encourus par ces derniers; cependant, il n'est donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de la Société ou du remboursement de capital.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres titres de créance.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

Art. 5. Responsabilité. Le Gérant est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

Les porteurs d'actions de Classe A s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leur engagement dans la Société.

Art. 6. Détermination des objectifs d'investissement. Le Gérant détermine les objectifs d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs, tels que prévus par le prospectus de la Société (le "Prospectus", conformément aux lois et règlements applicables).

Art. 7. Capital social.

(a) Le capital social de la Société sera représenté par des actions (les "Actions"), sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 14 des présents statuts. Le capital minimum de la Société (y compris les primes d'émission, s'il en existe), qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à compter de la date d'agrément de la Société en qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise, s'élève à un million d'euros (1.000.000). Le Gérant agissant au nom et pour le compte de la Société pourra, à sa seule discrétion, déterminer des procédures relatives à la clôture des souscriptions, appels de fonds et paiements y afférents, telles que décrites plus amplement dans le Prospectus.

(b) Le capital de la Société est représenté par les deux classes (les "Classes") d'Actions suivantes:

i. "Action de l'associé gérant commandité": l'Action souscrite lors de la constitution de la Société par le Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société; et

ii. "Actions de la Classe A": une Classe d'Actions émises aux actionnaires commanditaires de la Société qui ont effectué un Engagement (tel que défini dans le Prospectus).

Chaque Action de la Classe A et l'Action de l'associé gérant commandité sera ci-après dénommée une "action", et ensemble les "actions", quand la référence à une classe spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le Gérant peut émettre des Classes d'actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915").

(c) La Société est constituée avec un capital social souscrit de cinq cent soixante deux mille cinq cent euros (EUR 562.500), se composant d'une (1) Action de Commandité sans valeur nominale et de cinq mille six cent vingt quatre (5.624) Actions de la Classe A sans valeur nominale. L'Action de Commandité est entièrement souscrite, émise et libérée lors de la constitution de la Société.

(d) Le Gérant peut, à tout moment qu'il juge opportun, décider de créer un ou plusieurs compartiments ou sous-fonds tel qu'il est défini à l'article 3(2) de la Loi de 2004 (chacun de ces sous-fonds ou compartiment, un "Sous-Fond"). Les actions devant être émises dans un Sous-Fond peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes, une "Classe"), dont les caractéristiques et conditions générales seront établies par le Gérant.

La Société forme une seule entité juridique, mais les avoirs de chaque Sous-Fond ne sont investis qu'au bénéfice exclusif des actionnaires du Sous-Fond correspondant tandis que les obligations, engagements ou responsabilités propres à un Sous-Fond ne sont imputables que sur les avoirs de ce Sous-Fonds.

Le Gérant peut créer chaque Sous-Fonds pour une durée limitée ou illimitée.

Les produits de l'émission des actions de chaque Classe seront investis conformément à l'Article 4 des présents statuts, dans des valeurs de toutes sortes ou autres actifs permis correspondant à tels zones géographiques, secteurs industriels ou zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou d'obligations ou avoirs ou avec toutes autres conditions et caractéristiques spécifiques, à déterminer par le Gérant, de temps à autre, pour le Sous-Fonds concerné.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital social équivalra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'un Sous-Fonds ou d'une Classe, décidant à la majorité simple, peuvent consolider ou diviser les actions de ce Sous-Fonds ou de cette Classe.

Art. 8. Actions.

(a) Les Actions de la Société sont réservées exclusivement aux investisseurs ayant la qualité d'"Investisseurs Avertis" au sens de l'article 2 de la Loi de 2004, à savoir, tout investisseur institutionnel, investisseur professionnel ou tout autre investisseur ayant confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti (i) investissant ou s'engageant à investir cent vingt cinq mille euros (€ 125,000) dans la Société, ou (ii) ayant obtenu une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque au sens de la Loi de 2004. Cette restriction n'est pas applicable au Gérant et à toute autre personne qui intervient dans la gestion de la Société, qui peut détenir des Actions sans pour autant faire partie de l'une de ces catégories.

(b) Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le Registre des Actionnaires (tel que décrit ci-après), qui indique le nom de l'Actionnaire. Les certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la demande des Actionnaires et doivent être signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis et un Actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à la charge de cet Actionnaire.

Toutes les Actions de la Société émises doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires (le "Registre des Actionnaires") qui est tenu au siège social de la Société. Ce Registre des Actionnaires contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile d'élection, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ainsi que des références bancaires. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour et il sera notamment possible d'utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires inscrites pour l'accomplissement de tout paiement.

(c) Lorsqu'un Actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions sérieusement endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats sérieusement endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, demander à l'Actionnaire de supporter le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses

raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre des Actionnaires, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(d) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Action jusqu'à trois décimales. De telles fractions d'Action ne confèrent pas le droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent, sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une Action, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

(e) Chaque Action donne droit à une voix à l'assemblée générale des Actionnaires ainsi qu'aux assemblées distinctes des Sous-Fonds et ou/Classes des porteurs d'Actions de chacun de ces Sous-Fonds et/ou Classes.

(f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de une ou plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

(g) Chaque porteur d'Actions aura au préalable accepté et signé un bulletin de souscription (le "Bulletin de Souscription") l'engageant de manière irrévocable à effectuer tous paiements à hauteur du montant de son engagement total.

Art. 9. Transfert d'Actions.

9.1 Cessibilité

(a) Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un Actionnaire (une "Cession") des Actions s'effectue conformément à la loi et aux dispositions des présents statuts (les "Statuts") et sous réserve notamment des restrictions prévues dans les présentes.

(b) Toute Cession d'Actions effectuée en violation des dispositions du présent 0 est nulle et inopposable à la Société ainsi qu'aux Actionnaires. La Cession nulle et inopposable n'est pas enregistrée dans le Registre des Actionnaires et, jusqu'à régularisation éventuelle, tous les droits et obligations attachés aux Actions sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des Actions concernées, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres Actionnaires.

La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions de la Société à toute personne ne répondant pas aux conditions conférant la qualité d'Investisseur Averti tel que défini à l'Article 8 ci-dessus.

A cet effet la Société pourra:

* refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'Action à toute personne ne répondant pas aux conditions d'Investisseur Averti;

* procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'une personne ne répond pas aux conditions d'Investisseur Averti.

9.2 Cession de l'Action de Commandité

L'Action de Commandité détenue par le Gérant ne peut faire l'objet d'une cession qu'avec l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 28 ci-dessous. Cependant, le Gérant peut, à ses frais, procéder à la cession de son Action de Commandité à une ou plusieurs de ses affiliés (l'affilié d'une personne étant défini comme une personne qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlé par ou est sous contrôle commun avec cette personne) sans l'accord des actionnaires, conformément à la loi applicable sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'hypothèse d'une cession de l'Action de Commandité, le cessionnaire ou le bénéficiaire de la Cession sera substitué à la place du Gérant de la Société et admis au sein de la Société en tant que gérant de la Société conformément à la loi applicable et sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Immédiatement après, le gérant remplaçant est autorisé par les présents statuts à poursuivre les affaires de la Société.

9.3 Cession d'Actions de la Classe A

9.3.1. Chaque Actionnaire de Classe A reconnaît en faveur des autres actionnaires de Classe A conformément aux dispositions définies ci-dessous un droit de préemption eu égard à la cession de tout ou partie des actions de Classe A qu'il détient (les "Actions"). Au cas où un actionnaire de Classe A (l'"Actionnaire Vendeur") recevrait une offre sincère et honnête relative à l'achat ou autrement à la cession de tout ou partie de ses Actions (les "Actions Proposées") qu'il souhaite accepter, l'Actionnaire Vendeur devra envoyer un avis par lettre recommandée, ou remis en main propre contre récépissé (l'"Avis de Proposition de Vente") à chaque actionnaire de Classe A et au Gérant, ainsi qu'une copie de ladite offre sincère et honnête, et devra proposer (la "Proposition de Vente") de vendre les Actions Proposées aux autres actionnaires de Classe A (collectivement les "Destinataires de l'Offre", individuellement un "Destinataire de l'Offre") suivant les mêmes modalités et conditions que celles contenues dans l'offre sincère et honnête.

9.3.1.1. L'Avis de Proposition de Vente devra comporter:

(i) le nom et l'adresse (ou le siège social) du cessionnaire proposé qui a fait l'offre sincère et honnête; (ii) l'identité de la (des) personne(s) qui contrôlent directement ou indirectement le cessionnaire proposé; (iii) le nombre d'Actions pour lesquelles le transfert est envisagé; (iv) les relations financières directes ou indirectes (ou autre) entre l'Actionnaire

Vendeur et le cessionnaire proposé faisant l'offre sincère et honnête; (v) le prix proposé en euros par le cessionnaire qui a fait l'offre sincère et honnête en cas de paiement comptant ou la valeur estimée en euros dans les autres cas, pour les Actions Proposées; (vi) les autres termes de l'offre sincère et honnête, y compris la description de tous les accords que le cessionnaire proposé ou l'Actionnaire Vendeur ou une filiale du cessionnaire proposé ou de l'Actionnaire Vendeur envisagent de conclure; (vii) une copie de l'offre sincère et honnête dûment signée par le cessionnaire proposé qui a fait l'offre sincère et honnête.

9.3.1.2. Les Actions Proposées seront présentées par l'Actionnaire Vendeur aux Destinataires de l'Offre comme suit:

(a) L'Actionnaire Vendeur offrira aux Destinataires de l'Offre, et lesdits Destinataires de l'Offre pourront choisir (mais ne seront pas obligés) d'acheter tout ou partie des Actions Proposées (aux conditions des présentes dispositions) en notifiant leur acceptation (la "Notification d'Acceptation") à l'Actionnaire Vendeur et au Gérant dans les quinze (15) jours suivant l'envoi de l'Avis de Proposition de Vente;

(b) Tous les Destinataires de l'Offre qui exercent de tels droits d'achat peuvent dans leur ensemble acheter un nombre maximum d'Actions Proposées égal au nombre d'Actions Proposées multipliés par une fraction, ayant (x) pour numérateur, le nombre d'Actions détenues par le Destinataire de l'Offre, selon les circonstances et (y) pour dénominateur, l'ensemble des Actions détenues par tous les Destinataires de l'Offre qui ont exercé leurs droits d'achat (collectivement les "Acheteurs", individuellement un "Acheteur") (le nombre résultant d'Actions étant à arrondir au nombre entier le plus proche, et toute fraction égale à un demi étant à arrondir au nombre entier inférieur);

(c) Le Gérant doit dans les sept (7) jours suivant l'expiration du délai de quinze (15) jours mentionnée à l'article 9.3.1.2 notifier à tous les Acheteurs le nombre d'Actions Proposées que chaque Acheteur peut acheter conformément au présent article ("l'Avis de Proposition d'Exercice").

(d) Dans les quinze (15) jours de l'envoi de l'Avis de Proposition d'Exercice par le Gérant, chaque Acheteur informera l'Actionnaire Vendeur et le Gérant du nombre d'Actions Proposées pour lesquelles il accepte la Proposition de Vente ("Avis d'Acceptation d'Exercice"). L'Avis d'Acceptation d'Exercice contiendra l'obligation inconditionnelle et irrévocable de l'Acheteur d'acquiescer ledit nombre d'Actions Proposées suivant les mêmes modalités et conditions que celles mentionnées dans l'offre sincère et honnête.

(e) Si suivant (i) la réception de tous les Avis d'Acceptation d'Exercice, (ii) ou de l'application de la formule énoncée sous (b) ci-dessus, il ressort qu'une ou plusieurs Actions Proposées ne sont pas achetées par les Acheteurs après exercice de leurs droits d'achat, alors seulement les Actions Proposées restantes pourront être proposées à la vente par l'Actionnaire Vendeur au cessionnaire proposé conformément à l'offre sincère et honnête et dans le respect des dispositions du paragraphe 9.3.1.4.

9.3.1.3. Au cas où certains ou tous les Destinataires de l'Offre acceptent d'acheter toutes les Actions Proposées conformément à l'article 9.3.1.2, l'Actionnaire Vendeur vendra les Actions Proposées aux Acheteurs, et les Acheteurs payeront le prix d'achat de ces Actions Offertes en espèces trente (30) jours après la date de l'envoi d'Avis d'Acceptation d'Exercice.

Sauf accord contraire entre l'Actionnaire Vendeur et les Acheteurs, l'achat des Actions Offertes par les Acheteurs aura lieu au siège social de la Société aux heures ouvrées habituelles. A l'heure et l'endroit indiqués, l'Actionnaire Vendeur livrera les instruments de cessions suffisants pour transférer les Actions Offertes à l'Acheteur déterminé contre paiement du prix d'achat déterminé.

9.3.1.4. Au cas où (a) les Destinataires de l'Offre viendraient à ne pas accepter valablement d'acquiescer tout ou partie des Actions Proposées conformément à la Proposition de Vente ou (b) les Acheteurs viendraient à ne pas à acheter tout ou partie des Actions Offertes dans les délais impartis tels que mentionnés à l'article 9.3.1.3 (la date de la survenance décrite dans le sous-paragraphe précédent étant définie comme la "Date Finale"), alors l'Actionnaire Vendeur aura le droit d'accepter l'offre sincère et honnête, et de vendre ces Actions Offertes conformément à cette offre, à condition que dans chacun de ces cas:

(a) le transfert des Actions Proposées conformément à l'offre sincère et honnête ait lieu dans les trente (30) jours suivant la Date Finale;

(b) le paiement décrit dans l'offre sincère et honnête n'ait changé en aucun cas et qu'aucun terme ou disposition déterminés dans l'offre sincère et honnête n'ait été modifié de quelque façon que ce soit (étant entendu que tout changement ou modification des termes de l'offre sincère et honnête constitueraient une nouvelle offre et serait sujet aux dispositions du présent article); et

(c) un tel transfert proposé doit être notifié par l'Actionnaire Vendeur au Gérant et à tous autres actionnaires au moins quinze (15) jours avant la date de cession proposée.

9.3.2 Cessions libres

A condition que le cédant adresse une notification de cession au Gérant au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue pour la Cession, toute Cession d'Actions de la Classe A par un Actionnaire de la Classe A (A) (i) à une Affiliée (tel que définie dans le Prospectus) de cet Actionnaire de la Classe A ou (ii) à un fonds d'investissement géré par cet Actionnaire de la Classe A ou par une Affiliée de cet Actionnaire de la Classe A, ou (B) dans le cas où l'Actionnaire de la Classe A concerné est un fonds d'investissement, (i) à sa société de gestion ou (ii) à tout véhicule d'investissement qui est géré par sa société de gestion ou par une Affiliée de sa société de gestion ("Entité Liée") sera libre.

Pour les besoins des présents Statuts, une entité est Société Mère si, directement ou indirectement, elle:

- a) détient la majorité des droits de vote de cette personne; ou
- b) est Actionnaire de la Classe A ou associé de cette personne et a le droit de nommer le président, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas; ou
- c) est Actionnaire de la Classe A ou associé de cette personne et contrôle, seule ou en vertu d'un accord avec d'autres Actionnaires de la Classe A ou associés, la majorité des droits de vote de cette personne ou a le droit de nommer le président, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas.

Le Gérant aura cependant le droit d'interdire toute Cession qui aurait pour effet de créer un problème réglementaire et/ou fiscal pour la Société, le Gérant ou l'un des Actionnaires de la Classe A de la Société.

S'il y a au moins deux (2) Cessions successives des mêmes Actions à des Affiliées ou Entités Liées, toute Cession après la première Cession ne sera libre que si le cessionnaire proposé est une Affiliée ou une Entité Liée du cédant dans la première Cession.

Dans tous les cas de Cession à une Affiliée ou une Entité Liée, si, à quelque moment que ce soit, le cessionnaire concerné cesse d'être une Affiliée ou une Entité Liée du cédant, alors le cessionnaire devra, si le Gérant le lui demande, rétrocéder au cédant dans les meilleurs délais toutes les Actions qui lui avaient été cédées.

9.3.3 Agrément

(a) Agrément préalable à la Cession des Actions de la Classe A - Sans préjudice des dispositions relatives aux droits de préemption mentionnés ci-dessus, il est convenu, afin de maintenir la cohésion de l'actionariat de la Société, que les Actions de la Classe A ne peuvent faire l'objet d'une Cession par leurs titulaires à toute personne, Actionnaire ou non, sans l'agrément préalable du Gérant.

(b) Exceptions - Les Actions de la Classe A peuvent faire l'objet d'une Cession, sans devoir recueillir l'agrément préalable du Gérant dans le cas d'une cession libre visée à l'Article 9.3.2.

(c) Décision du Gérant - La décision du Gérant de donner ou non l'agrément est notifiée au cédant. L'absence de notification d'une décision dans les quinze (15) jours suivant la date de la Notification de Cession vaut refus d'agrément. La décision n'a pas à être motivée.

(d) Réalisation d'une Cession agréée - Dans le cas où un Projet de Cession est agréé dans les conditions prévues ci-dessus, le cédant qui l'a notifié doit procéder à la Cession agréée, en respectant strictement les termes et le délai précisés dans l'agrément, ou si aucun délai n'a été précisé, dans les soixante (60) jours suivants la date de la notification de l'agrément. Faute pour le cédant de réaliser la Cession dans ce délai, il doit à nouveau, préalablement à toute Cession d'Actions de la Classe A, se conformer aux dispositions des présents Statuts.

(e) S'il advient que le cédant ne puisse réaliser, dans ce délai, la Cession projetée et agréée dans les conditions prévues ci-dessus, ni la Société ni l'un quelconque des Actionnaires de la Classe A ne seront tenus de racheter les Actions concernées ni de dédommager le cédant de quelque manière que ce soit, ni le Gérant de donner son agrément à tout autre Projet de Cession notifié par le cédant ultérieurement.

(f) Aux fins des dispositions ci-dessus, (i) un "transfert", sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, est défini comme toute cession, apport, succession ou autre mutation, à titre onéreux ou gratuit, alors même que le transfert aurait lieu par voie de renonciation individuelle au droit préférentiel de souscription en faveur de personnes dénommées, d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice ou que le transfert de propriété serait différé, (ii) l'"offre sincère et honnête" est définie comme une proposition irrévocable faite par écrit de bonne foi par un cessionnaire proposé pour acquérir un nombre défini d'actions et qui indique (a) le type et le nombre d'Actions de la Classe A à acheter, (b) le prix proposé par Actions, (c) les modalités et les conditions de l'offre, y compris toutes les représentations, garanties et indemnités fournies en conséquence, (d) le nom et l'adresse du cessionnaire et de chaque personne qui le contrôle et (e) les moyens de financement du cessionnaire pour ce qui concerne l'achat envisagé, à condition qu'une telle offre ne puisse pas être sujette à une quelconque condition de satisfaction ou à l'accomplissement d'un acte dont le cessionnaire peut décider discrétionnairement.

9.3.4 Réparation

Le Gérant sera remboursé par le cédant de toutes les dépenses encourues afférentes à une Cession. Le Gérant pourra également percevoir une rémunération du cédant, négociée d'un commun accord, si le cédant requiert son assistance pour rechercher un cessionnaire pour ses Actions.

9.3.5 Divers

Dans l'hypothèse où une Cession est effectuée avant que tous les appels de fonds (le cas échéant) n'aient été appelés, les engagements du cessionnaire de répondre à tout appel de fonds conformément au Bulletin de Souscription signé par le cédant devront être transférés simultanément par le cédant avec les Actions concernées. Ainsi, dès lors que lesdites procédures auront été réalisées, le cessionnaire ne deviendra propriétaire des Actions qu'il souhaite acquérir que si le cessionnaire aura signé un bulletin de souscription aux termes duquel il s'engage irrévocablement à reprendre toutes les obligations impayées du cédant conformément au bulletin de souscription signé par le cédant.

Art. 10. Emission des Actions. Il sera demandé à chaque Actionnaire potentiel de s'engager à souscrire des Actions de la Classe A à la /aux date(s) ou période(s) déterminée(s) par le Gérant telles qu'indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

Le paiement du prix de souscription des Actions de la Classe A doit être effectué en tout ou en partie aux dates indiquées dans le Prospectus. Les modes de paiement de ces souscriptions sont déterminés par le Gérant conformément aux dispositions du Prospectus et du Bulletin de Souscription signé par l'Actionnaire.

La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou tous autres actifs, en conformité avec les conditions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société, et à condition que ces valeurs ou autres actifs soient conformes aux objectifs et stratégie d'investissement de la Société.

Art. 11. Rachat des Actions.

A. Sous réserve d'une période de blocage qui serait déterminée par le Gérant à sa seule discrétion mais qui ne pourra excéder sept (7) ans à compter de l'émission des Actions concernées et qui sera prévue dans le Prospectus (la "Période de Blocage"), la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment, dans les seules limites prescrites par la loi, tel que cela est indiqué plus précisément ci-dessous.

Après la Période de Blocage, et sous réserve des droits de préemption donnés aux autres Actionnaires conformément aux dispositions ci-dessous, chaque Actionnaire peut à tout moment demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société.

B. Chaque actionnaire de Classe A souhaitant racheter tout ou partie des Actions de Classe A qu'il détient dans la Société (les "Actions") reconnaît en faveur des autres actionnaires de Classe A conformément aux dispositions définies ci-dessous un droit de préemption eu égard à ces Actions. Au cas où un actionnaire de Classe A (l'"Actionnaire Racheteur") souhaite racheter tout ou partie de ses Actions (les "Actions Proposées"), l'Actionnaire Racheteur devra envoyer un avis par lettre recommandée, ou remis en main propre contre récépissé (l'"Avis de Proposition de Rachat") à chaque actionnaire de Classe A et au Gérant, et devra proposer (la "Proposition de Rachat") de vendre les Actions Proposées aux autres actionnaires de Classe A (collectivement les "Destinataires de l'Offre", individuellement un "Destinataire de l'Offre") au Prix de Rachat applicable (tel que défini au paragraphe C. ci-dessous).

1. L'avis de Proposition de Rachat devra indiquer le nombre d'Actions dont le rachat est envisagé.

2. Les Actions Proposées seront offertes par l'Actionnaire Racheteur aux Destinataires de l'Offre comme suit:

(a) l'Actionnaire Racheteur offrira aux Destinataires de l'Offre, et lesdits Destinataires de l'Offre pourront choisir (mais ne seront pas obligés) d'acheter tout ou partie des Actions Proposées (aux conditions des présentes dispositions) en notifiant leur acceptation (la "Notification d'Acceptation") à l'Actionnaire Racheteur et au Gérant dans les quinze (15) jours suivant l'envoi de l'Avis de Proposition de Rachat;

(b) Tous les Destinataires de l'Offre qui exercent de tels droits d'achat peuvent dans leur ensemble acheter un nombre maximum d'Actions Proposées égal au nombre d'Actions Proposées multipliés par une fraction, ayant (x) pour numérateur, le nombre d'Actions détenues par le Destinataire de l'Offre, selon les circonstances et (y) pour dénominateur, l'ensemble des Actions détenues par tous les Destinataires de l'Offre qui ont exercé leurs droits d'achat (collectivement les "Acheteurs", individuellement un "Acheteur") (le nombre résultant d'Actions étant à arrondir au nombre entier le plus proche, et toute fraction égale à un demi étant à arrondir au nombre entier inférieur);

(c) Le Gérant doit dans les sept (7) jours suivant l'expiration du délai de quinze (15) jours mentionnée au paragraphe 2. (a) notifier à tous les Acheteurs le nombre d'Actions Proposées que chaque Acheteur peut acheter conformément au présent article (l'"Avis de Proposition d'Exercice").

(d) Dans les quinze (15) jours de l'envoi de l'Avis de Proposition d'Exercice par le Gérant, chaque Acheteur informera l'Actionnaire Racheteur et le Gérant du nombre d'Actions Proposées pour lesquelles il accepte la Proposition de Rachat (l'"Avis d'Acceptation d'Exercice"). L'Avis d'Acceptation d'Exercice contiendra l'engagement inconditionnel et irrévocable de l'Acheteur d'acquiescer ledit nombre d'Actions Proposées au Prix de Rachat applicable.

(e) Si suivant (i) la réception de tous les Avis d'Acceptation d'Exercice, (ii) ou de l'application de la formule énoncée sous (b) ci-dessus, il ressort qu'une ou plusieurs Actions Proposées ne sont pas achetées par les Acheteurs après exercice de leurs droits d'achat, alors seulement les Actions Proposées restantes seront rachetées par la Société dans le respect des dispositions prévues au C ci-dessous.

3. Au cas où certains ou tous les Destinataires de l'Offre acceptent d'acheter toutes les Actions Proposées conformément au paragraphe 2. ci-dessous, l'Actionnaire Racheteur vendra les Actions Proposées aux Acheteurs, et les Acheteurs payeront le Prix d'Achat applicable pour ces Actions Offertes en espèces trente (30) jours après la date de l'envoi d'Avis d'Acceptation d'Exercice.

Sauf accord contraire entre l'Actionnaire Racheteur et les Acheteurs, l'achat des Actions Offertes par les Acheteurs aura lieu au siège social de la Société aux heures ouvrées habituelles. A l'heure et l'endroit indiqués, l'Actionnaire Racheteur livrera les instruments de cessions suffisants pour transférer les Actions Offertes à l'Acheteur déterminé contre paiement du Prix de Rachat applicable.

4. Au cas où (a) les Destinataires de l'Offre viendraient à ne pas accepter valablement d'acquiescer tout ou partie des Actions Proposées conformément à la Proposition de Rachat ou (b) les Acheteurs viendraient à ne pas à acheter tout ou

partie des Actions Offertes dans les délais impartis tels que mentionnés au paragraphe 3 (la date de la survenance décrite dans le sous-paragraphe précédent étant définie comme la "Date Finale"), alors l'Actionnaire Racheteur aura le droit de demander le rachat de ses Actions à la Société conformément aux dispositions contenues dans le paragraphe C. ci-dessous.

C. Si les Actions ne sont pas transférées à d'autres Actionnaires de Classe A conformément aux dispositions énoncées au paragraphe B. ci-dessus, toute demande de rachat doit être déposée par les Actionnaires de Classe A sous forme écrite, sous réserve des conditions énoncées dans le prospectus, au siège social de la Société ou à toute autre personne ou entité désignée par la Société comme son agent pour le rachat d'actions, avec la livraison du/des certificat(s) pour ces actions en bonne et due forme (le cas échéant) et accompagnées d'une preuve de transfert ou de cession.

Nonobstant ce qui précède, le General Partner peut, à sa discrétion, décider de reporter toute demande de rachat jusqu'à ce que le portefeuille de la Société présente une liquidité suffisante pour répondre à l'obligation de la Société de racheter ses actions en vertu de ces Statuts.

Les Actions (à l'exclusion de l'Action du Gérant) seront obligatoirement rachetées si un Actionnaire cesse d'être ou se révèle ne pas être un Investisseur Averti au sens de l'article 8 de ces Statuts. Ce rachat obligatoire devra être fait dans les conditions énoncées dans le Prospectus.

La Société pourra aussi racheter des Actions dans le cas de défaut de paiement par un des Actionnaires dans les conditions prévues à l'article 13 de ces Statuts.

La Société pourra racheter des actions lorsque le General Partner estime que le rachat est dans l'intérêt de la Société.

Le General Partner est autorisé à annuler les Actions rachetées.

Immédiatement après la fermeture des bureaux à la Date de Rachat indiquée dans l'avis de rachat (que ce/ces porteur(s) d'Actions aient ou non fourni les informations bancaires demandées ci-dessous) ce/ces porteur(s) d'Actions cesseront d'être le/les propriétaire(s) des Actions visées dans l'avis de rachat et son (leur) nom sera supprimé en tant que titulaire(s) de ces actions du registre des actionnaires. Toute ces personnes cesseront d'avoir des droits en qualité d'actionnaire de la Société eu égard aux Actions ainsi rachetées à compter de la fermeture des bureaux à la Date de Rachat indiquée à l'avis de rachat visé ci-dessus.

Le prix de rachat à payer pour chaque Action ainsi rachetée (le "Prix de Rachat") est la valeur liquidative de cette Action calculée à la prochaine Date d'Evaluation, telle que définie dans le Prospectus, moins un montant, le cas échéant, égal aux droits et frais qui seront occasionnés sur les investissements de la Société à la Date de Rachat pour procéder à un tel rachat.

Le prix de rachat seront normalement payé pas plus tard que 2 mois après la date à laquelle la valeur liquidative mentionnée ci-dessus a été déterminée.

Le paiement du Prix de Rachat doit être effectué en espèces ou en nature. En cas de paiement en espèces, le paiement du Prix de Rachat sera effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par le/les titulaire(s) d'actions concernés ou tel que convenu entre les parties. Dans le cas où le/les titulaire(s) d'actions concernés ne désigne pas un compte bancaire sur lequel le Prix de Rachat doit être transféré, la Société pourra soit déposer cette somme sur un compte ouvert à cet effet ou envoyer un chèque de ce montant à la dernière adresse du/des titulaire(s) d'actions figurant dans le registre des actionnaires ou connue de la Société, à chaque fois au seul risque et coûts du/des titulaire(s) d'Actions concernés.

Le paiement du produit du rachat en nature, s'il est accepté par l'actionnaire, doit être effectué dans le respect des conditions énoncées par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de fournir un rapport d'évaluation, émis par l'auditeur de la Société aux frais de l'actionnaire.

Après paiement du prix de rachat en espèces ou en nature, aucune personne ayant eu des intérêts dans les Actions rachetées en vertu de l'avis de rachat n'aura plus d'intérêt dans ces Actions ou dans aucune d'entre elles, ni ne pourra réclamer quoique ce soit contre la Société ou ses actifs à ce sujet ou au sujet du Prix de Rachat.

Art. 12. Conversion des Actions. Les conversions d'Actions d'une Classe en une autre Classe du même Sous-Fonds ou d'un Sous-Fonds différent ne sont pas autorisées, à moins que cela soit prévu différemment dans le Prospectus.

Art. 13. Retard et Défaut de Paiement. Dans le cas d'un défaut de paiement à la date ou avant la date à laquelle un paiement donné correspondant à un appel de tranches doit être payé par les Actionnaires (la "Date d'Exigibilité"), le Gérant enverra une mise en demeure (la "Mise en Demeure") à l'Actionnaire défaillant concerné (l'Actionnaire Défaillant"). Si le défaut de paiement demeure au terme du délai indiqué dans la Mise en Demeure communiquée à l'Actionnaire Défaillant, le Gérant pourra, à sa seule discrétion, décider de prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes à l'égard des Actions de l'Actionnaire Défaillant et des droits et obligations y afférents:

(a) Tout retard dans le versement des sommes dues au titre de la notification d'appel de fonds ou au titre de tout paiement dû au Gérant entraînera le paiement d'intérêts (le "Montant Dû") emportera de plein droit et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'intérêts au bénéfice de la Société (les "Intérêts de Retard") calculés prorata temporis sur la base du taux LIBOR un (1) an (établi à la Date d'Exigibilité ou à la date du versement du Montant Dû) augmenté de 100 points de base à compter de la Date d'Exigibilité ou à compter de la date de paiement du Montant Dû et jusqu'à ce que le paiement ait été reçu par la Société ou par le Gérant;

(b) L'Actionnaire Défaillant ne sera pas autorisé à participer à un quelconque vote et à recevoir aucune distribution de quelque sorte que ce soit jusqu'à la date de la liquidation de la Société ou la date de la régularisation du défaut de paiement, c'est-à-dire, la date de paiement de l'appel de fonds correspondant et des Intérêts de Retard ou le paiement du Montant Dû et les Intérêts de Retards dus par ledit Actionnaire Défaillant;

(c) Si le montant du Montant Dû et / ou les Intérêts de Retards ne sont pas versés dans le délai prévu dans la Mise en Demeure, le Gérant, pourra à sa seule discrétion, (I) désigner un ou plusieurs acquéreurs (y compris la Société) qui souhaitent acheter à l'Actionnaire Défaillant les Actions détenues par ce dernier à un prix (calculé sur une base unitaire) correspondant au moins élevé des montants suivants: (i) 70% du produit des (A) montants libérés par l'Actionnaire Défaillant diminués de (B) toutes les distributions effectuées en faveur de l'Actionnaire Défaillant, à condition que ce résultat soit positif, ou (ii) 70% de la Valeur de l'Actif Net de la Société attribuable aux Actions concernées, étant entendu que toute personne acquérant des Actions détenues par l'Actionnaire Défaillant sera tenue de souscrire et de libérer entièrement à la souscription, dès la première demande du Gérant, l'engagement de l'Actionnaire Défaillant relatif au montant non appelé et/ou (II) faire en sorte que le titre de propriété de l'Action soit retiré.

Art. 14. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire de chaque Classe d'Actions de chaque Sous-Fonds (la "Valeur Nette d'Inventaire"), sera déterminée, sous la responsabilité de l'Agent Administratif Central, lors de chaque Jour d'Évaluation tel que plus amplement précisé dans le Prospectus.

La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par Classe comme suit: chaque Actions de Classe prend part dans la Société en fonction du portefeuille et des droits aux distributions attribuables à chacune des Classes.

La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits aux distributions attribués à une Classe particulière au Jour d'Évaluation donné, diminuée des engagements relatifs à cette Classe particulière, existants au Jour d'Évaluation, représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Classe au Jour d'Évaluation concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Classe au Jour d'Évaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Classe au Jour d'Évaluation concerné divisée par le nombre total d'Actions de ladite Classe en circulation à ce Jour d'Évaluation et sera exprimée dans la devise mentionnée dans le Prospectus.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et ses engagements et les actifs sont évalués sur la base de leur valeur probable de marché estimée de bonne foi.

L'évaluation de la Société est déterminée selon les critères correspondants aux indications de valorisation contenues dans les Recommandations en matière d'évaluation à l'usage du capital-investissement et du capital risque publiées par l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), la British Venture Capital Association (BVCA) et la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) et dans le respect de la réglementation comptable en vigueur au Jour d'Évaluation concerné.

En cas de divergence entre les recommandations de l'AFIC, de la BVCA et de l'EVCA, les recommandations de l'AFIC prévaudront.

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de la Société seront converties au taux d'échange en vigueur au Luxembourg au Jour d'Évaluation concerné. Le Gérant est autorisé à définir ou à modifier les règles relatives à la détermination des taux d'évaluation pertinents.

Les actifs et passifs qui ne sont pas exprimés en Euros seront convertis par référence à un cours de change en vigueur dans le marché d'échange étranger à la date d'évaluation ou à une date rapprochée.

Dans le cas où des actifs ou passifs de la société ne peuvent être considérés comme appartenant à une Classe particulière, ces actifs ou passifs devraient être attribués au prorata à toutes les Classes sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire de la totalité des Actions des Classes restantes pourvu que tous montants qui ne sont pas importants soient divisés également entre toutes les Classes.

Art. 15. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Le Gérant peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire lorsque:

(a) les Valeurs Nettes d'Inventaire d'une partie substantielle des actifs sous-jacents, tels que décrits dans le Prospectus (les "Actifs Sous-Jacents") sont suspendues ou ne peuvent pas être déterminées avec précision de manière à refléter la valeur des Actifs Sous-Jacents au Jour de l'Évaluation;

(b) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée, est fermé pour une raison autre que les congés habituels, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(c) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

(d) lorsque les moyens de communication, qui sont habituellement employés pour déterminer le prix de tout investissement de la Société ou les cours actuels de bourse ou sur un autre marché, sont hors services; ou

(e) la Société n'est pas en mesure de rapatrier des fonds ou se trouve dans une situation dans laquelle le transfert de fonds nécessaires pour la réalisation ou l'acquisition d'investissements ne pourra pas, selon l'avis du Gérant, s'effectuer aux taux de change habituels.

Aucune émission ou rachat d'Actions n'aura lieu lors de toute période durant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu. Toute notification de suspension doit être communiquée aux Actionnaires, si, selon l'avis du Gérant, la suspension dépasse le délai prévu dans le Prospectus.

Art. 16. Gérant. La Société sera gérée par Hunza Management S.à.r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg (le "Gérant") agissant en sa qualité d'associé commandité de la Société.

Art. 17. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus octroyés par la loi pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément de la compétence de l'assemblée générale des Actionnaires en vertu de la loi ou des présents Statuts relève de la compétence du Gérant.

Le Gérant a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement ainsi que de gérer et d'administrer les affaires de la Société. Il aura tout pouvoir pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous contrats ou engagements qu'il jugerait nécessaires, opportun ou utiles ou accessoires à l'accomplissement de l'objet de la Société. Sauf indication expresse et contraire, le Gérant aura, tout pouvoir pour agir, à sa seule discrétion, au nom et pour le compte de la Société, afin d'accomplir l'objet de la Société.

Le Gérant peut, lorsque les circonstances l'exigent au regard des opérations et de la gestion de la Société, nommer des dirigeants ou représentants de la Société, à condition que les porteurs d'Actions Ordinaires n'agissent pas au nom et pour le compte de la Société sans compromettre leur responsabilité limitée.

Sauf stipulation contraire dans les présents Statuts, les dirigeants et / ou représentants désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur auront été conférés par le Gérant.

Art. 18. Actes effectués par le Gérant. (a) Sauf restriction expressément prévue par les dispositions des présents Statuts, le Gérant est expressément autorisé à agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue d'exécuter les objectifs et l'objet des présents Statuts et de la Société;

(b) Le Gérant, à sa discrétion, peut réaliser, mettre fin à ou approuver toute modification ou changement de tout contrat de prestation de services ou de délégation de gestion;

(c) La documentation, les analyses, données, informations reçues ou présentées par le Gérant concernant la gestion de la Société deviennent la propriété du Gérant.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 20. Indemnisation. La Société aura recours aux actifs de cette dernière pour indemniser le Gérant, tout conseiller en investissements agissant dans le cadre de l'activité d'investissement de la Société, Actionnaires, administrateurs, fondateurs de pouvoir, employés, agents, conseillers, "partners," membres, et personnel respectifs contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais (y compris les frais juridiques) encourus ou susceptibles de naître en relation avec ou résultant du fait qu'ils sont ou ont agi en qualité de gérant ou conseillers financiers à l'égard de la Société ou à l'égard de toute situation ou circonstance relative à ou résultant de l'exercice de leur pouvoir en qualité de gérant ou de conseillers financiers ou de la fourniture de services à la Société ou en relation avec la Société ou au titre d'un contrat de gestion ou de conseil ou tout autre contrat relatif à la Société ou au titre de la fourniture de services en qualité d'administrateur ou de membre du Comité Consultatif de la Société ou naissant en relation avec l'administration, la conduite des affaires et les activités de la Société, pour autant que cette indemnité ne s'applique pas en cas de fraude, de faute lourde, d'infraction pénale ou de négligence grave, mauvaise foi ou d'imprudence fautive de leurs obligations et devoirs à l'égard de la Société ou de leur imprudence fautive (à condition qu'une telle imprudence fautive ait eu un préjudice matériel économique pour les Actionnaires ou la Société) tel que déterminé en dernier ressort par une juridiction compétente.

Art. 21. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction, que la Société pourra conclure avec une société ou entreprise, ne pourront être affectés ou rendus caducs par le fait que le Gérant, ou tout autre administrateur ou dirigeant du Gérant, aurait un intérêt quelconque dans cette société ou entreprise ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout administrateur ou dirigeant du Gérant qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclue des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, de ce fait, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir pour toute décision y relative.

Art. 22. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues dans la Loi de 2004.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu de respecter les obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi de 2004.

Il ne peut être mis fin aux fonctions du Dépositaire sans que et jusqu'à ce qu'un nouveau dépositaire ait été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Art. 23. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs expressément prévus par la loi ou par les présents Statuts, à condition que toute décision, pour être valablement adoptée, soit approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra au Luxembourg au siège social de la Société ou dans tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11 heures (heure de Luxembourg) de chaque année, et se tiendra pour la première fois le 19 mai 2010.

Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires créant des droits ou obligations à la charge de la Société à l'égard des tiers doit être approuvée par le Gérant.

D'autres assemblées d'Actionnaires ou de détenteurs d'Actions d'une Classe ou d'un Sous-Fonds spécifique peuvent se tenir aux lieux et dates tels que spécifiés dans les avis d'assemblées respectifs.

Les avis de convocations à toutes les assemblées générales, comprenant l'ordre du jour et indiquant l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que les conditions d'admission à cette dernière et énonçant les conditions de quorum et de majorité, seront publiés conformément à la législation luxembourgeoise et adressés aux Actionnaires par courrier, au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée, aux adresses indiquées dans le Registre des Actionnaires.

Art. 24. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de la même année. Le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 25. Rapport Annuel. La Société publie un rapport annuel en conformité avec la législation luxembourgeoise.

Art. 26. Réviseur d'Entreprises. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises ("réviseur d'entreprises agréé"), qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2004. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires et restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.

Art. 27. Distributions. Le droit aux distributions et le droit au remboursement de capital relatif à chaque Actions de Classe sont déterminés par le Gérant conformément aux dispositions du Prospectus. Aucune distribution ne peut être effectuée, si suite à cette distribution, le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum prévu par la loi.

Art. 28. Modification des Statuts. Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires qui a pour effet de modifier les présents Statuts doit être adoptée par un quorum représentant cinquante (50%) pour cent du capital de la Société et à la majorité de soixante pour cent et deux tiers (662/3%) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et avec le consentement du Gérant. Tout amendement des présents Statuts emportant une modification des droits afférents à une Classe d'Actions doit être approuvé par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires lors d'une assemblée générale des Actionnaires distincte de la Classe d'Actions concernée, et ce avec le consentement du Gérant. De plus, toute décision impliquant l'annulation de la soumission de la Société à la Loi de 2004 ne pourra être prise qu'avec le consentement unanime du Gérant et des Actionnaires.

Art. 29. Fusion de Sous-Fonds ou de Classes d'actions. Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur des avoirs nets d'un Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions quelconque n'a pas atteint ou a diminuée jusqu'à un montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimum pour que ce Sous-Fonds ou cette Classe d'actions puisse être géré d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement de la situation économique, monétaire ou politique relative au Sous-Fonds ou à une Classe d'actions concerné aurait des conséquences matérielles négatives sur les investissements du Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions ou dans le but de procéder à une rationalisation économique, le Gérant peut décider le rachat forcé de toutes les actions émises dans un tel Sous-Fonds ou Classe d'actions à la valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation actuels, des investissements et des frais de réalisation), calculée au Jour d'Evaluation auquel cette décision devient effective. La Société publiera un avis écrit aux actionnaires concernés par le rachat forcé et ceci avant la date effective de ce rachat forcé, avis qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. A moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'intérêt des actionnaires ou dans le but de sauvegarder le traitement égalitaire des actionnaires, les actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe d'actions concerné peuvent continuer à demander le rachat (si besoin est) sans frais de leurs actions (mais tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements ainsi que des frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires à la fin des rachats seront déposés auprès de la Banque Dépositaire pour une période de six mois après la fin des opérations de rachat; après cette période, les avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignations pour le compte des personnes y ayant droit.

Dans les mêmes conditions que celles prévues au premier paragraphe de cet article, le Gérant peut décider d'allouer les avoirs d'un Sous-Fonds quelconque à un des Sous-Fonds déjà existants auprès de la Société ou en faveur d'un d'une autre véhicule d'investissement soumis à la Loi de 2004 ou d'un autre organisme de placement collectif ou à tel autre sous-fonds d'un tel véhicule d'investissement soumis à la Loi de 2004 ou d'un organisme de placement collectif (le "nouveau Sous-Fonds") et de redéfinir les actions du Sous-Fonds concerné comme actions du nouveau Sous-Fonds (à la suite d'un partage ou d'une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une partie des droits aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière comme décrit au premier paragraphe de cette section (et, en plus, la publication contiendra une information relative au nouveau Sous-Fonds), un mois avant la date à laquelle la

fusion sera effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat sans frais de leurs actions durant cette période. Après une telle période, la décision engagera la totalité des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité, sous réserve que si cette fusion est effectuée avec un organisme de placement collectif non soumis à la Loi de 2004 ou avec un organisme de placement collectif basé à l'étranger, une telle décision ne liera que les actionnaires en faveur de la fusion.

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La dissolution de la Société sera effectuée conformément aux dispositions des Lois de 1915 et de 2004; elle sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires sur proposition du Gérant. Une telle assemblée déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Les produits nets pourront être distribués en nature aux Actionnaires.

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions des Lois de 1915 et de 2004 relatives aux sociétés d'investissement en capital à risque telles qu'amendées.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, sur demande des mêmes comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. RECKINGER, A. SCHROEDER, J.-P. MERNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6898. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026319/242/1273.

(090033297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

UniZertifikateFonds, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniZertifikateFonds, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020067/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04717. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

UniZertifikateFonds, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniZertifikateFonds, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020070/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04715. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

PA-Bond-Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des PA-Bond-Invest, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020073/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04723. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Jackpot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.217.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société Jackpot S.à r.l., tenue le 18 novembre 2008, le nom de l'actionnaire unique sera changé en KULCZYK INVESTMENTS S.A.

Luxembourg, le 4 février 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009024898/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Kulczyk Real Estate Holding 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.779.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société Kulczyk Real Estate Holding 2 S.à r.l., tenue le 18 novembre 2008, le nom de l'actionnaire unique sera changé en KULCZYK INVESTMENTS S.A.

Luxembourg, le 4 février 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009024899/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Fin.Bra. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.204.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 janvier 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Sergio Bertasi né le 26 octobre 1958 à Padova en Italie, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur

* Monsieur Claude Defendi né le 13 mars 1958 à Differdange au Luxembourg, résidant professionnellement au 12 avenue de la liberté L-1930 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Monsieur Armand De Biase, employé privé, né le 15 juin 1975 à Metz, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

* Madame Marina Padalino, née le 04 avril 1980 à Foggia, en Italie, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

Leurs mandats ayant comme échéance celle de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIN.BRA. S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009024746/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

UniDoubleChance, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniDoubleChance, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.
Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009020077/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04731. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

PA-Bond-Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des PA-Bond-Invest, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.
Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009020074/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04719. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Brandot (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.826.800,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 132.025.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 3 février 2009 a pris note de la démission de Monsieur Henri GRISIUS de ses fonctions de gérant avec effet immédiat et a décidé de nommer en remplacement pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'associé unique dans ses résolutions du 3 février 2009 a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, son siège social actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'associé unique a noté en conséquence le changement d'adresse professionnelle d'un des gérants de la société, à savoir Monsieur Manuel HACK, avec effet au 1^{er} février 2009 et qui est dorénavant au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2009.
Pour BRANDOT (LUXEMBOURG) S.A R.L.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2009024960/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Kulczyk Oil & Gas Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.556.

—
Résultant de l'Assemblée Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société Kulczyk Oil & Gas Holding S.à r.l., tenue le 18 novembre 2008, le nom de l'actionnaire unique sera changé en KULCZYK INVESTMENTS S.A.

Luxembourg, le 4 février 2009.
ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2009024896/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Merlyn Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.461.

—
Résultant de l'Assemblée Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société Merlyn Investments S.à r.l., tenue le 18 novembre 2008, le nom de l'actionnaire unique sera changé en KULCZYK INVESTMENTS S.A.

Luxembourg, le 4 février 2009.
ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2009024897/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Cadlux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56-58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 118.107.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors d'un conseil d'administration de la Société tenu en date du 28 novembre 2008 que Monsieur Marc Boudreau a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société et que Madame Marie Giguère, domiciliée au 4955 Avenue Ponsard à H3W2A6 Montréal (Québec) - Canada, a été désignée, pour une période déterminée et jusqu'à la date de la nouvelle assemblée générale des actionnaires en 2011, comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

A la suite de ce conseil d'administration du 28 novembre 2008, les administrateurs actuels de la Société sont donc les suivants:

- Monsieur Kuy Ly Ang,
- Monsieur James Bradley Unsworth, et
- Madame Marie Giguère.

Pour extrait sincère et conforme
Cadlux S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009000132/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Key Note S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.219.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société Key Note S.à r.l., tenue le 18 novembre 2008, le nom de l'actionnaire unique sera changé en KULCZYK INVESTMENTS S.A.

Luxembourg, le 4 février 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009024900/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

UniDoubleChance, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniDoubleChance, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020079/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04726. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

PA-Equity-Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des PA-Equity-Invest, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020080/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04734. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Leeward Ventures Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.933.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration, dans ses résolutions circulaires du 3 février 2009, a décidé de déléguer avec effet immédiat, la gestion journalière de la société à l'un des administrateurs, à savoir Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, directeur

d'entreprises, demeurant à 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB Londres, Royaume-Uni, qui pourra dès lors engager valablement la Société par sa seule signature pour tout montant inférieur à EUR 25.000,00.

Cette délégation lui donnera par voie de conséquence, également un pouvoir individuel sur les comptes bancaires de la société Leeward ventures SICAR S.C.A., dont la Société est l'associé commandité, dans la limite du montant de EUR 25.000,00 précité.

Enfin, Monsieur Peter VANDERBRUGGEN pourra valablement représenter la Société par sa seule signature, dans ses fonctions d'associé commandité de Leeward ventures SICAR S.C.A. et pour donner le consentement préalable requis de l'associé commandité pour tout transfert d'actions de Leeward ventures SICAR S.C.A.

Le conseil d'administration, dans ses résolutions circulaires du 3 février 2009, a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

En conséquence l'adresse professionnelle d'un des administrateurs, à savoir Monsieur Henri GRISIUS est également modifiée à partir de cette date et est dorénavant au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour LEEWARD VENTURES MANAGEMENT S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009024945/833/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

PA-Equity-Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des PA-Equity-Invest, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020082/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04737. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

InstitutionalOpti-Cash, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des InstitutionalOpti-Cash, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020087/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04748. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Sadko Real Estate Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.222.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 29 janvier 2009 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs de catégorie A en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsam (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, né à Villepinte (France), le 04.03.1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, né à Nancy (France), le 09.04.1973, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Valerio RAGAZZONI, né le 16 août 1943 à Lezzeno (Italie), domicilié au 248, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange

- Madame Andrea THIELENHAUS, née le 25 mars 1963 à Cologne (Allemagne), domicilié au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le nombre d'administrateurs de catégorie A passant de quatre à deux.

3. L'assemblée révoque la société DELOITTE & TOUCH S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement AUTONOME DE REVISION, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E 955.

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009024938/693/38.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

InstitutionalOpti-Cash, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des InstitutionalOpti-Cash, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020088/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04772. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

UniEuroRenta (2009), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniEuroRenta 2009, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020091/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04776. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

UniEuroRenta (2009), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniEuroRenta (2009), welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020094/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04784. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

UniOpti4, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniOpti 4, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020098/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04787. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

BRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.842.

EXTRAIT

Il résulte du changement d'adresse de plusieurs gérants que les modifications suivantes sont à enregistrer:

Carlos Alberto DA VEIGA SICUPIRA, Gérant A,

Ancienne adresse: Coister Drive, Dockside apt.01, Paradise Island, Bahamas

Nouvelle adresse: Redingstrasse 4, 3rd floor, CH-9000 St. Gallen

Herrmann TELLES, Gérant A,

Ancienne adresse: Harbour Drive, Yolanda Condo Unit 2, Paradise Island, Bahamas

Nouvelle adresse: Redingstrasse 4, 4th floor, CH-9000 St. Gallen

Roberto Moses THOMPSON MOTTA, Gérant B,

Ancienne adresse: Rua Dr. Renato Paes de Barros, 1017, 15^o andar, 04530-001 Itaim Bibi, Sao Paolo, Brazil

Nouvelle adresse: 600 Third Avenue, 37th floor, NY 10016 New York, USA

Luxembourg le 3 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024904/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

UniOpti4, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniOpti 4, welches am 10. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009020100/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04792. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

TM Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.930.

Les documents et comptes de la Société, à conserver pour une durée de cinq ans à partir du 19 décembre 2006, se trouvent désormais au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009011257/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Sadko Real Estate Holdings SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.222.

Suite au transfert du siège social de la société SADKO REAL ESTATE HOLDINGS S.A. en date du 29 janvier 2009 au 23, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société SADKO REAL ESTATE HOLDINGS S.A., par lettre recommandée lui adressée le 29 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Marc Koeune / Michaël Zianveni

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2009024939/693/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.
